



BANQUE OUEST AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT (BOAD)

RAPPORT ANNUEL 2009

TABLE DES MATIERES

	LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS	i
	TABLEAU SYNOPTIQUE SUR LA BOAD ET LES FINANCEMENTS MIS EN PLACE EN 2009	iii
	FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2009	v
	INTRODUCTION	1
I.	ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	3
I.1.	Environnement économique international	3
I.2.	Contexte économique dans l'UEMOA	4
I.2.1.	Vue d'ensemble	4
I.2.2.	Impact de la crise financière internationale	6
I.2.3.	Effets des changements climatiques	8
II.	REALISATIONS DE LA BOAD EN 2009	10
II.1.	Activités visant un positionnement de la banque comme instrument stratégique des Etats	11
II.1.1.	Financements dans l'agriculture et la sécurité alimentaire	11
II.1.2.	Activités en matière d'environnement	12
II.1.3.	Infrastructures économiques	12
II.1.4.	Assistance aux états	15
II.2.	Partenariat avec les entreprises et recherche de financements innovants	15
II.2.1.	Agriculture	15
II.2.2.	Infrastructures marchandes	16
II.2.3.	Autres activités productives	17
II.2.4.	Lignes de refinancement et promotion des PME / PMI	18
II.2.5.	Prises de participation	18
II.2.6.	Activités de garantie, d'arrangement et de conseil	19
II.3.	Promotion des partenariats et vulgarisation des structures et instruments du marché financier	20
II.3.1.	Projet de développement du marché financier régional	20
II.3.2.	Promotion du marché hypothécaire régional	21
II.3.3.	Autres axes de partenariat	21
II.4.	Activités de coopération et mobilisation de ressources	21
II.4.1.	Activités de coopération	21

II.4.2.	Mobilisation de ressources	22
II.4.3.	Projets en cours	23
II.5.	Alignement de l'organisation, du fonctionnement et du mode de gouvernance	24
II.5.1.	Modernisation des textes	24
II.5.2.	Reformes institutionnelles	25
II.5.3.	Système d'information	27
II.5.4.	Communication institutionnelle et gestion du savoir	27
II.5.5.	Gestion du patrimoine et du cadre de travail	28
II.5.6.	Gestion des ressources humaines	28
II.5.7.	Gestion financière	28
II.5.8.	Contrôles	30
	 THEME DE REFLEXION DE L'ANNEE : CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET SECURITE ALIMENTAIRE DANS LES PAYS DE L'UEMOA	 31
I.	LES MANIFESTATIONS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LA ZONE UEMOA	33
I.1.	Une hausse sans équivoque de la température de l'air	33
I.2.	Une élévation inquiétante du niveau de la mer	33
I.3.	Une variabilité accrue des précipitations et une évolution future incertaine	34
I.4.	Une recrudescence des phénomènes hydro climatiques extrêmes	35
II.	LES EFFETS ET IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE	36
II.1.	Analyse des effets actuels et futurs des changements climatiques sur le secteur agricole et les infrastructures économiques	36
II.2.	Impacts actuels et futurs des changements climatiques sur le secteur agricole et la sécurité alimentaire	39
III.	LES MESURES D'ADAPTATION FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	42
	 LISTE DES ANNEXES	 46

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AFD	: Agence Française de Développement
AGRA	: Alliance for Green Revolution in Africa
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEI	: Banque Européenne d'Investissement
BID	: Banque Islamique de Développement
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CCNUCC	: Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CN	: Communications Nationales
CREPMF	: Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers de l'UMOA
FAA	: Fonds Africain pour l'Agriculture
FAD	: Fonds Africain de Développement
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FDC	: Fonds de Développement et de Cohésion
FDE	: Fonds de Développement Energie
FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	: Fonds Monétaire International
GIEC	: Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Evaluation du Climat
IDA	: Association Internationale pour le Développement
IFN	: Institution Financière Nationale
IRED	: Initiative Régionale pour l'Energie Durable
MDP	: Mécanisme pour un Développement Propre
M FCFA	: Million de Francs CFA
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economique
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
PACITR	: Programme d'Actions Communautaire des Infrastructures et du Transport Routier
PANA	: Programme d'Action National d'Adaptation
PCA	: Plan de Continuité des Activités
PDMF	: Projet de Développement du Marché Financier de l'UEMOA
PER	: Programme Economique Régional
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PROPARCO	: Société de Promotion et de Participation pour la Coopération Economique
SFI	: Société Financière Internationale
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UPDP	: Unité de Préparation et de Développement de Projets
WAPP	: Système d'échanges d'Energie Electrique Ouest Africain

TABLEAU SYNOPTIQUE SUR LA BOAD ET LES FINANCEMENTS MIS EN PLACE EN 2009

Date de création	14 Novembre 1973 ; démarrage des activités opérationnelles en 1976.																								
Actionnaires	- Etats membres de l'UEMOA : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo. - BCEAO - 7 Actionnaires non régionaux : la BAD, la BEI, la France, la Belgique, l'Allemagne, EXIM BANK de l'Inde et la République Populaire de Chine.																								
Mission	Promouvoir le développement équilibré des Etats membres et réaliser l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest																								
Vision à l'horizon 2020	Faire de la BOAD, une Banque de Développement forte et de référence mondiale dans le marché commun régional																								
Capital autorisé au 31 décembre 2009	700 milliards FCFA																								
Capital souscrit au 31/12/2009	676,1 milliards FCFA																								
Total bilan au 31/12/2009	1 326 milliards FCFA																								
Effectif de la Banque au 31/12/2009	241 agents																								
Financements en 2009	<p>37 opérations pour un total de 234,1 milliards FCFA, sous forme de :</p> <table style="margin-left: 40px;"> <tr> <td>Prêts directs</td> <td>:</td> <td>212,6 milliards FCFA, soit 90,8%</td> </tr> <tr> <td>Prêts indirects</td> <td>:</td> <td>5 milliards FCFA, soit 2,1%</td> </tr> <tr> <td>Participations</td> <td>:</td> <td>16,5 milliards FCFA, soit 7,1%</td> </tr> </table> <p>Répartition des financements au plan sectoriel :</p> <table style="margin-left: 40px;"> <tr> <td>Secteur non marchand</td> <td>:</td> <td>125,7 milliards FCFA soit 50,7% (18 opérations)</td> </tr> <tr> <td>Secteur public marchand</td> <td>:</td> <td>13 milliards FCFA soit 10,9% (1 opération)</td> </tr> <tr> <td>Secteur privé</td> <td>:</td> <td>95,4 milliards FCFA soit 35,4% (18 opérations)</td> </tr> <tr> <td>dont</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Intégration</td> <td>:</td> <td>170,6 milliards FCFA soit 72,9% (25 opérations)</td> </tr> </table>	Prêts directs	:	212,6 milliards FCFA, soit 90,8%	Prêts indirects	:	5 milliards FCFA, soit 2,1%	Participations	:	16,5 milliards FCFA, soit 7,1%	Secteur non marchand	:	125,7 milliards FCFA soit 50,7% (18 opérations)	Secteur public marchand	:	13 milliards FCFA soit 10,9% (1 opération)	Secteur privé	:	95,4 milliards FCFA soit 35,4% (18 opérations)	dont			Intégration	:	170,6 milliards FCFA soit 72,9% (25 opérations)
Prêts directs	:	212,6 milliards FCFA, soit 90,8%																							
Prêts indirects	:	5 milliards FCFA, soit 2,1%																							
Participations	:	16,5 milliards FCFA, soit 7,1%																							
Secteur non marchand	:	125,7 milliards FCFA soit 50,7% (18 opérations)																							
Secteur public marchand	:	13 milliards FCFA soit 10,9% (1 opération)																							
Secteur privé	:	95,4 milliards FCFA soit 35,4% (18 opérations)																							
dont																									
Intégration	:	170,6 milliards FCFA soit 72,9% (25 opérations)																							
Approbations cumulées, 1976 - 2009	1 435,1 milliards FCFA pour 510 opérations																								

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2009

1^{er} janvier

Entrée en vigueur du Plan stratégique 2009-2013 de la BOAD

Approuvé par les organes de décision de la Banque en décembre 2008, le Plan stratégique 2009-2013 de la BOAD a effectivement démarré en janvier 2009.

14 janvier

Visite de Travail du Président de la BOAD à la BDEAC

A l'invitation du Président de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), Monsieur Anicet G. DOLOGUELE, le Président de la BOAD, Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE a effectué une visite de travail au siège de cette institution à Brazzaville (République du Congo), du 12 au 14 janvier 2009. Un accord de coopération a été signé à cette occasion.

19 - 20 janvier

2^{ème} édition des rencontres annuelles Groupe AFD-BOAD

L'organisation, les 19 et 20 janvier 2009, de la deuxième édition des rencontres annuelles BOAD – Groupe de l'Agence Française de Développement (AFD), dont le but est de promouvoir un partenariat stratégique entre les deux parties. La promotion de cette coopération a notamment débouché au cours du premier semestre de l'exercice sur l'octroi à la BOAD d'une ligne concessionnelle de 50 millions d'euros pour le financement de l'agriculture.

27 février

Atelier régional de validation de la stratégie d'intervention dans le développement agricole et rural

Un atelier régional de validation de la stratégie d'intervention de la BOAD dans le développement agricole et rural s'est tenu à son siège à Lomé, le jeudi 27 février 2009.

25 mars

Nomination du Vice-président de la

BOAD

Lors de sa 72^{ème} session tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire), le Conseil d'Administration de la BOAD a, sur proposition des Autorités Maliennes, nommé pour une période de 5 ans Monsieur Bassary TOURE en qualité de Vice-Président de la BOAD.

1^{er} juin

Lancement de l'opération dénommée " 1000 arbres pour la ville de Lomé "

Le Président Abdoulaye BIO-TCHANE et les agents de la BOAD ont célébré le lundi 1^{er} juin la Journée de l'Arbre en lançant une opération dénommée " 1000 arbres pour la ville de Lomé". Celle-ci va consister à planter 1000 nouveaux arbres dans la commune de Lomé entre le 1er juin 2009 et le 1er juin 2010.

15 juin

Tenue du Conseil d'Administration de la BOAD en Chine

Sur invitation de la République Populaire de Chine et dans le cadre du renforcement des relations de coopération entre la Chine et la BOAD, le Conseil d'Administration de la BOAD a tenu, le 15 juin 2009, sa soixante-treizième session ordinaire dans les locaux de la Banque Populaire de Chine à Shanghai, en Chine, sous la présidence de Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE, son Président.

16 juin

Séminaire BOAD – République Populaire de Chine

La BOAD et la Banque Populaire de Chine (BPC) ont tenu le 16 juin 2009 à Shanghai un séminaire intitulé " Coopération et développement entre la Chine et la BOAD ". Cette rencontre organisée en marge de la 73e réunion du Conseil d'Administration de la BOAD fait suite aux Journées Economiques de la Chine tenues à Lomé les 22 et 23 novembre 2006.

Cette manifestation à laquelle participaient de nombreux opérateurs économiques

chinois, a été l'occasion de faire le bilan de la Coopération entre la BOAD et la République Populaire de Chine, à travers ses Institutions financières et d'échanger sur le renforcement de leur partenariat stratégique.

02 - 03 juillet

Atelier sur l'amélioration de l'accès à l'emprunt des collectivités de l'Afrique de l'Ouest et du centre

La Banque a organisé, du 2 au 3 juillet 2009, un atelier sur l'amélioration de l'accès à l'emprunt des collectivités de l'Afrique de l'Ouest et du centre. Cette manifestation vient d'être suivie par la décision du Conseil d'Administration d'autoriser une prise de participation de 20 % de la BOAD au capital du Crédit Municipal Africain, institution bancaire en cours de création, dont l'objet sera de financer les collectivités locales des pays de l'UEMOA.

09 - 10 juillet

Atelier de validation des études sur le marché hypothécaire de l'UEMOA

La BOAD, en collaboration avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), a organisé un atelier de validation de deux études relatives à l'évaluation du potentiel et à l'architecture du marché hypothécaire de l'UEMOA.

Ces deux études, visant la promotion d'un marché hypothécaire et de la titrisation dans les pays de l'UEMOA, ont été financées par la Banque à hauteur de 365 millions FCFA. Des dispositions sont en cours en vue de la création prochaine d'une Caisse de refinancement hypothécaire.

17 juillet

Inauguration du Centre d'information dédié au secteur privé

Pour mieux communiquer et diffuser, à destination du secteur privé, des informations relatives aux possibilités d'interventions qu'elle offre, la Banque a mis en place un Centre d'Information dédié au Secteur Privé (CISP).

L'inauguration de ce centre a été effectuée le vendredi 17 juillet 2009 par le Président de la BOAD, Monsieur Abdoulaye BIOTCHANE, en présence de journalistes des principaux médias nationaux et internationaux.

25 septembre

Adoption des textes de base de l'IRED

Le Conseil des Ministres de l'UEMOA, tenu à Lomé (Togo), le 25 septembre 2009, a approuvé la proposition de textes relatifs à l'adoption, à la mise en œuvre et au financement de l'Initiative Régionale pour l'Energie Durable (IRED).

Le Conseil a ainsi mis en place le dispositif institutionnel de l'IRED, dont la gestion est assurée conjointement par la Commission de l'UEMOA, la BCEAO et la BOAD à travers un Comité de Pilotage, un Comité Technique de Suivi et une Cellule Régionale de Coordination.

Le Conseil a adopté également un projet de Décision portant création du Fonds de Développement Energie (FDE) dont la gestion a été confiée à la BOAD.

07 - 08 octobre

Atelier de validation des études sur les sous-filières graine de coton et palmier à huile dans l'UEMOA

La BOAD, en collaboration avec la Commission de l'UEMOA et l'Association des Industriels de la Filière Oléagineuse de l'UEMOA (AIFO), a organisé et abrité du 07 au 08 octobre un atelier régional de validation de deux études relatives aux sous-filières graine de coton et palmier à huile dans l'UEMOA. Ces deux études ont été financées par la Banque.

Cet atelier, qui a regroupé l'ensemble des acteurs de la filière oléagineuse de l'UEMOA, a eu pour but de prendre connaissance des conclusions des études et de les amender en vue d'élaborer un plan d'action global pour le développement de cette filière dans l'UEMOA.

INTRODUCTION

Ce document porte sur le rapport annuel de la BOAD.

A partir de la présente édition, et chaque fois que cela sera matériellement possible, le rapport annuel de la Banque comprendra, en complément, un dossier portant sur un sujet économique dont l'intérêt serait avéré pour les pays de l'Union.

L'objet de l'innovation est, entre autres, de permettre à la BOAD de partager annuellement les résultats d'une étude qu'elle aurait réalisée au cours de l'année au titre de laquelle le rapport est présenté.

Pour cette première édition, le thème retenu pour le dossier en complément est « *changements climatiques et sécurité alimentaire dans les pays de l'UEMOA* ».

Avec la crise alimentaire survenue au début de l'année 2008, et la question du changement climatique, dont l'opinion publique prend de plus en plus conscience, la problématique de la sécurité alimentaire a, à juste titre, enregistré un regain d'intérêt.

Il est proposé de traiter des « changements climatiques et de la sécurité alimentaire dans les pays de l'UEMOA » dans la deuxième partie de ce document, la première partie étant dédiée à la présentation proprement dite du bilan des activités de la BOAD en 2009.

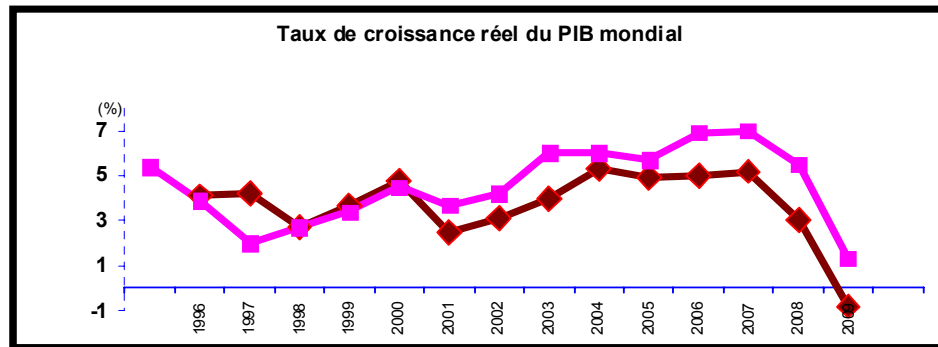
I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

I.1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL

L'économie mondiale a connu une récession en 2009, avec un taux de croissance négatif de 0,8%, à cause de la crise financière et économique internationale.

Dans les pays développés, l'activité économique se serait contractée de 3,2% au cours de l'année, contre une progression de 0,5% en 2008. Les pays émergents et en développement auraient, quant à eux, enregistré une croissance du PIB réel de 2,1% en 2009 contre 6,1% en 2008. En Afrique subsaharienne, la croissance est restée faible avec un taux de l'ordre de 1,6%, contre 5,6% en 2008.

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance du PIB réel mondial de 1996 à 2009 (%)



Source : données FMI (WEO 2009 et éditions précédentes).

Corrélativement, il a été observé au cours de l'année une détente des prix au niveau mondial, avec une inflation limitée à 0,1% contre 3,4% en 2008, en liaison avec la baisse de la demande mondiale, ainsi que le repli des cours du pétrole (-36,1% en 2009) et des prix des produits de base (-18,9%).

Toutefois, la production mondiale et le commerce international ont amorcé une remontée depuis le second semestre de l'année. En effet, la confiance est remontée sensiblement, tant dans le secteur financier, que dans le secteur réel, grâce aux mesures de soutien historiques des pouvoirs publics. Dans les économies avancées, la consommation a été plus vigoureuse que prévue, surtout aux Etats-Unis ; dans les principaux pays émergents et en développement, la demande intérieure finale a été très dynamique.

La politique monétaire a été fortement expansionniste, les taux d'intérêt étant descendus aux niveaux les plus bas jamais enregistrés dans la plupart des économies avancées et dans de nombreux pays émergents ; concomitamment, les bilans des banques centrales ont atteint une ampleur sans précédent dans les principales économies avancées. Le soutien public au secteur financier a été déterminant pour rompre le cycle des interactions négatives entre le secteur financier et le secteur réel. Dans le même temps, la politique budgétaire a joué un rôle important de stimulation, face au ralentissement prononcé de l'activité.

Les marchés financiers se sont redressés plus vite que prévu, aidés en cela par le regain d'activité au second semestre de l'année. Les marchés monétaires se sont stabilisés et le

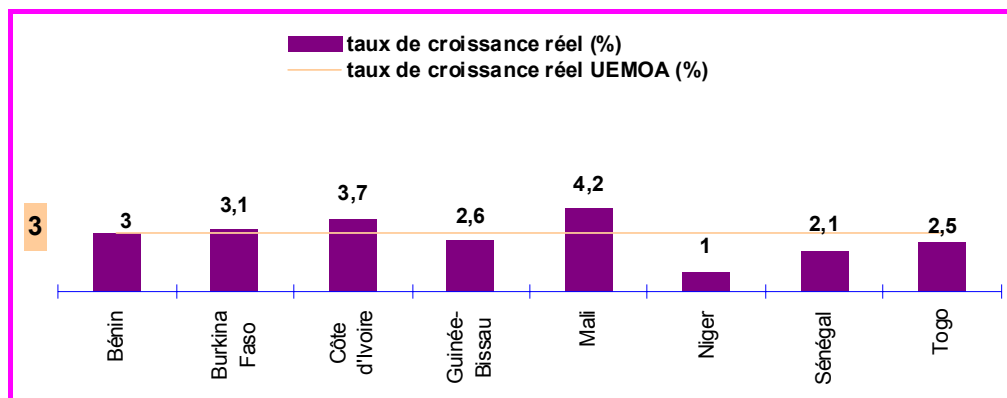
resserrement des conditions de prêts bancaires s'est atténué. Les marchés d'actions se sont aussi ressaisis et les émissions d'obligations de sociétés ont atteint des niveaux records. Toutefois, les petites et moyennes entreprises, qui n'ont qu'un accès faible aux marchés de capitaux, continuent d'avoir des difficultés à obtenir du crédit. Somme toute, les conditions financières se sont améliorées, mais restent difficiles.

I.2. CONTEXTE ECONOMIQUE DANS L'UEMOA

I.2.1. VUE D'ENSEMBLE

L'évolution économique de l'UEMOA en 2009 a été impactée par la crise financière et économique internationale : la croissance du PIB réel s'est limitée à 3%, contre 3,7 % en 2008 et l'inflation est ressortie à 1,3% contre 7,4% en 2008.

Graphique 2 : Taux de croissance réelle des pays membres de l'UEMOA en 2009 (%)



Source : Commission de l'UEMOA

La gestion des finances publiques a été marquée par des difficultés de trésorerie persistantes et un déficit du solde global hors dons, qui s'établit à 7,2% contre 5% en 2008. Ce résultat est la conséquence d'une forte progression des dépenses (+14,6%), en liaison avec d'importants investissements publics. A fin décembre 2009, l'encours de la dette publique représenterait 41,2% du PIB, en diminution de 3 points de pourcentage par rapport à fin décembre 2008, sous l'effet des allègements obtenus par le Togo et la Côte d'Ivoire, qui ont atteint le point de décision de l'Initiative PPTE, respectivement en novembre 2008 et mars 2009.

Au niveau des échanges extérieurs, le déficit du compte courant serait en hausse, soit 7,4% du PIB contre 7,2% en 2008. Cette évolution résulterait de la progression des dons et de la nette baisse des importations, imputable au reflux des prix des produits pétroliers. Le solde global de la balance des paiements s'établirait à 257,0 milliards contre 91,4 milliards en 2008.

Tableau 2 : Taux de croissance du PIB réel de l'UEMOA de 2000 à 2009 (%)

Pays	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009*
Bénin	4,9	6,2	4,4	3,9	3,1	2,9	3,8	4,6	2,7	2,7
Burkina Faso	1,6	6,6	4,7	8,0	4,6	7,1	6,4	3,6	5,2	3,1
Côte d'Ivoire	-2,3	0,1	-1,6	-1,7	1,6	1,8	1,2	1,6	2,3	3,7
Guinée Bissau	7,5	0,2	-7,1	0,6	3,2	3,8	1,8	2,7	3,3	2,5
Mali	-3,3	11,9	4,3	7,6	2,3	6,1	5,3	4,3	5,0	4,2
Niger	-2,8	7,4	5,3	7,6	-0,8	7,2	4,8	3,3	9,5	1,0
Sénégal	5,1	4,6	0,7	6,7	5,8	5,3	2,1	4,7	2,4	2,1
Togo	-0,9	-2,3	-0,2	4,8	2,5	1,3	1,9	2,1	1,8	2,5
UEMOA	-0,1	3,8	1,3	3,9	3,5	4,4	3,1	3,3	3,7	3,0

Sources : Rapports semestriels d'exécution de la surveillance multilatérale (Commission de l'UEMOA) de décembre 2009 et éditions antérieures.

* Estimations.

En matière de développement humain, les Etats membres de l'UEMOA sont toujours classés parmi les pays caractérisés par de faibles indices de développement humain. Néanmoins, il est noté une amélioration continue dans cinq des pays de l'Union, entre 2000 et 2007 (Tableau 3).

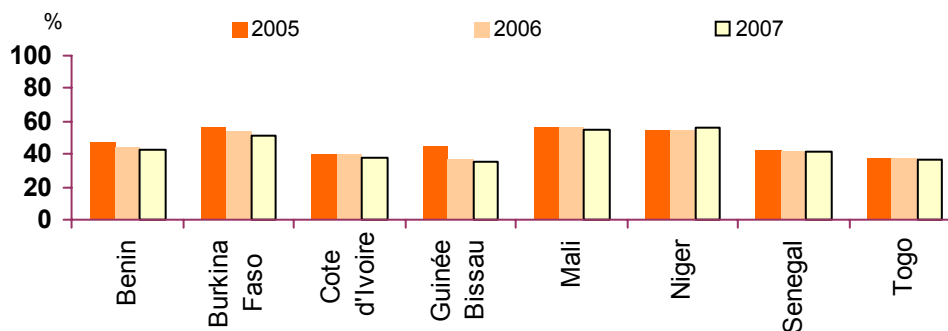
Tableau 3 : Evolution de l'IDH dans les pays de l'UEMOA entre 1995 et 2007

Pays	1995	2000	2005	2006	2007
Bénin	0,403	0,424	0,437	0,459	0,492
Burkina Faso	0,337	0,353	0,370	0,372	0,389
Côte d'Ivoire	0,436	0,432	0,432	0,431	0,484
Guinée-Bissau	0,350	0,365	0,374	0,383	0,396
Mali	0,321	0,352	0,380	0,391	0,371
Niger	0,296	0,321	0,374	0,370	0,340
Sénégal	0,449	0,473	0,499	0,502	0,464
Togo	0,514	0,521	0,512	0,479	0,499

Source : Rapports du PNUD sur le développement humain 2008/2009

La pauvreté humaine a légèrement reculé dans la plupart des Etats de l'Union, entre 2005 et 2007 (Graphique 3). Cette évolution traduit un progrès global, au niveau des trois dimensions du développement humain à savoir, la santé-longévité, l'instruction et le niveau de vie décent. Somme toute, en dépit des progrès enregistrés, les conditions de vie demeurent globalement précaires, avec la persistance des difficultés d'accès aux services sociaux de base, à savoir l'eau potable, l'électricité, les infrastructures sanitaires, l'assainissement et l'éducation.

Graphique 3 : Evolution de l'indicateur de pauvreté humaine dans les Etats de l'UEMOA (%)



Source : PNUD, Rapport sur le développement humain 2009.

Les statistiques susvisées, relatives au développement humain, ne sont pas encore disponibles pour l'année 2009. Il s'avère toutefois que la crise financière et économique internationale, d'une part et la matérialisation croissante des effets des changements climatiques, d'autre part, ont vraisemblablement eu des impacts négatifs sur les performances économiques plus récentes, en dépit des efforts faits par les Etats dans le sens de l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement, et plus généralement du progrès social.

Cette considération amène à préciser brièvement quelques zones d'impact de la crise financière et économique internationale. Elle suggère également la compréhension de l'impact du changement climatique sur le développement social et économique des pays de l'UEMOA. Les deux sections qui suivent s'inscrivent dans cette optique.

I.2.2. IMPACT DE LA CRISE FINANCIERE INTERNATIONALE

La crise financière internationale n'a pas eu d'effets directs sur les institutions financières de l'Union, en raison de leur faible intégration au système financier international. Les conséquences de la crise ont essentiellement été ressenties au niveau de la sphère réelle.

Dès lors, en 2009, les effets de la crise financière internationale se sont traduits par (i) un ralentissement de la demande étrangère, qui a entraîné un repli de l'activité dans les secteurs tournés vers l'extérieur, (ii) la baisse des cours des principaux produits d'exportation et (iii) la baisse des flux d'entrée de ressources financières. Ce faisant, la crise a de fait affecté les pays de l'Union dans la quasi-totalité des secteurs de l'économie.

D'une manière générale, il est noté un ralentissement de la croissance, lié à la baisse de l'activité dans les Bâtiments et Travaux Publics, l'industrie de transformation du bois, les industries textiles et le commerce.

A titre d'exemples, en Côte d'Ivoire une partie importante de la production de l'industrie de transformation du bois a dû être stockée au cours des premiers mois de l'année 2009, faute de commandes en provenance de l'extérieur, et en liaison principalement avec la crise du secteur de l'immobilier dans les pays industrialisés. Dans ce pays, neuf (9) entreprises sur quatre-vingt huit (88) recensées dans la branche ont déposé le bilan. En outre, 3 200 employés ont été licenciés pour raison économique et 3 600 autres se sont retrouvés au chômage technique.

Dans le secteur des industries textiles, une régression de 41,2% a été observée dans l'UEMOA, au cours des neuf premiers mois de 2009, par rapport à la même période de l'année précédente. Le secteur du commerce a également été touché : l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail, calculé par la BCEAO, a enregistré une baisse de 5,3%, en moyenne, sur les neuf premiers mois de l'année de 2009, contre une hausse de 10,3% à la même période de 2008. Pour les pays les plus concernés, cet indice est ressorti en repli de 20,4% au Sénégal, 17,8% au Bénin, 16,3% en Guinée-Bissau, 9,4% au Togo, 5,9% au Burkina Faso.

Au-delà de l'effet direct sur la production des secteurs d'activité, la crise financière s'est traduite par des incertitudes dans la réalisation de certains investissements, aussi bien publics que privés. Ainsi, les investissements autres que les investissements directs étrangers et les investissements de portefeuille, qui avaient enregistré des entrées nettes de 175,5 milliards FCFA en 2008 et 781,6 milliards FCFA en 2007, devraient ressortir

négatifs à -41,5 milliards FCFA en 2009. Le secteur minier, qui tend à devenir le principal moteur de la croissance dans plusieurs pays de l'Union, est le plus affecté. A titre d'exemple, le projet minier envisagé par le groupe Arcelor Mittal au Sénégal, d'un montant de 1 100 milliards, a été ajourné.

Dans ce contexte, la situation de l'emploi s'est dégradée, accentuant le risque d'aggravation de la pauvreté dans l'ensemble de l'Union.

Au niveau des finances publiques, les effets de la crise internationale ont entraîné une accentuation du déficit budgétaire global en 2009, en raison d'une faible progression des recettes et d'une forte hausse des dépenses. Ils ont également accru les risques d'accumulation d'arriérés de paiement intérieurs.

Au titre des comptes extérieurs, la crise se traduirait par une baisse des exportations de l'Union, de même que par une baisse des recettes touristiques et des transferts des migrants. La balance des services se détériorerait également. Toutefois, le déficit des transactions courantes se réduirait, en raison de la baisse des importations.

Les transferts des migrants, évalués en moyenne à 3,0% du PIB dans l'UEMOA, constituent un des principaux postes d'entrées de devises dans certains Etats membres. En 2009, le volume des envois de fonds des émigrés ressentirait de la faiblesse de l'activité dans les pays industrialisés. En tout état de cause, dans la mesure où les pertes d'emplois dans ces pays concernent en premier lieu les emplois non qualifiés traditionnellement occupés par les immigrés, cette situation ne peut qu'impacter le volume des transferts des migrants.

Selon les prévisions de la Banque mondiale, l'Afrique sub-saharienne serait la deuxième région la plus affectée par le repli des envois de fonds des migrants consécutif à la crise, avec une baisse qui pourrait être comprise entre 1,3% et 6,8% en 2009, après des hausses de 14,4% et 6,3% enregistrées respectivement en 2007 et 2008.

Au plan monétaire et financier, les effets indirects de la crise ont été ressentis par le système bancaire à travers, entre autres, la baisse de l'activité dans les secteurs réel et extérieur, de même que par une accentuation des risques de dégradation de la qualité du portefeuille des banques. Cette situation s'est traduite par un durcissement des conditions de banque et un ralentissement du rythme de progression des crédits à l'économie. En outre, la Banque Centrale a assoupli la politique monétaire et a renforcé la concertation avec le système bancaire.

S'agissant des autres mesures retenues pour un soutien à l'économie, elles comprennent la poursuite d'actions précédemment engagées au niveau communautaire, sous l'autorité du Conseil des Ministres, en vue de relancer la production agricole, résorber le déficit énergétique, et apurer les arriérés de paiement intérieurs des Etats membres. Elles intègrent également des actions spécifiques en cours de mise en œuvre pour soutenir les secteurs en difficulté.

Les mesures prises au plan communautaire sont globalement évaluées à 1 490 milliards FCFA, qui seront injectés dans l'économie régionale, entre 2008 et 2013. Ce montant représente 4,8% du PIB nominal de l'Union en 2008.

Enfin, d'autres actions, d'envergure nationale, couvrent l'appui aux secteurs les plus touchés par la crise.

I.2.3. EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques constituent aujourd'hui, plus que jamais, une question majeure de développement au niveau mondial et principalement en Afrique, l'un des continents les plus touchés par ses effets. Ils engendrent des problèmes dans les domaines de l'agriculture, de l'assainissement, du traitement et de la gestion des eaux, ainsi que d'importants dégâts sur les infrastructures de base et modernes de transport, de communication, de santé et d'éducation, sur les habitations situées près des côtes, et aussi sur les résultats liés à la lutte contre la pauvreté.

Il est annoncé qu'en raison des effets négatifs liés à l'instabilité du climat, l'Afrique subit une perte annuelle de l'ordre de 1% à 2% de son PIB. De plus, l'Afrique de l'Ouest compterait parmi les régions du monde qui enregistrent les évolutions les plus défavorables en matière de précipitations. D'après le Forum Humanitaire Mondial, les changements climatiques entraînent la mort de 300.000 personnes par an, la malnutrition d'environ 45 millions de personnes, avec un coût social estimé à 1.300 milliards de dollars.

Au cours de l'année 2009, l'Afrique de l'Ouest et particulièrement les Etats membres de la BOAD, ont subi de graves inondations, phénomènes dus aux changements climatiques dans la sous région.

En effet, les pluies torrentielles ont rasé plusieurs villages, des milliers d'habitations dans les villes et endommagé des infrastructures (ponts, routes, hôpitaux, écoles) au Burkina Faso, au Bénin, au Niger, au Sénégal et au Togo notamment. Le bilan de ces inondations fait état d'au moins 160 morts, près de 600 000 sans abris et des milliers de déplacés. Cela a eu pour conséquences immédiates une précarisation de la situation sanitaire (recrudescence de maladies diarrhéiques, du paludisme, etc.), des perturbations importantes de l'année scolaire et des programmes d'éducation, l'aggravation de la pauvreté en milieu rural et urbain et l'enclavement de certaines régions. L'inondation du plus grand centre hospitalier de la ville de Ouagadougou (Burkina Faso) n'est pas sans conséquences graves sur les malades et la santé de la population.

Au plan économique et financier, ces événements ont eu des impacts diversifiés selon les pays. L'inondation de plusieurs milliers d'hectares de superficies cultivées et l'enclavement de certaines régions agricoles, suite à la rupture de plusieurs ponts (depuis les pluies torrentielles de 2008) au Togo ont contribué à maintenir les prix des céréales, principaux aliments de base, à des niveaux anormalement élevés. Au Sénégal, les inondations et la remontée des eaux au niveau des fleuves Sénégal et Gambie ont provoqué d'importantes pertes de récoltes dans les régions de Saint-Louis, de Tambacounda et de Kédougou, notamment sur les productions de riz, de maïs et de banane. Au Burkina Faso, plus de 9 000 ha de cultures ont été emportés par les inondations, réduisant ainsi considérablement l'offre de produits alimentaires et agricoles.

Ces phénomènes ont lourdement pesé sur les ressources des Etats membres et des populations et motivé une part importante de l'aide internationale. Selon l'étude sur les changements climatiques et la sécurité alimentaire dans la zone UEMOA réalisée par la BOAD en 2009, les inondations ont causé des dommages pouvant être estimés à une

valeur comprise entre 85 et 175 milliards FCFA dans les Etats membres, entre 2000 et 2008.

Tableau 4 : Estimation du coût des dommages occasionnés par les inondations de 2000 à 2008 dans les pays de la zone UEMOA

	Impact minimal (USD)	Impact maximal (USD)
Bénin	14 635 620	30 040 455
Burkina Faso	7 363 935	15 114 902
Côte d'Ivoire	110 250	226 294
Guinée Bissau	78 750	161 639
Mali	5 860 665	12 029 353
Niger	8 545 725	17 540 594
Sénégal	11 955 105	24 538 543
Togo	8 466 525	17 378 031
UEMOA	189 000 000	388 000 000

Source : étude de la BOAD sur les changements climatiques et la sécurité alimentaire dans la zone UEMOA (2009)

II. REALISATIONS DE LA BOAD EN 2009

La BOAD a enregistré, en 2009, son niveau de financement annuel le plus élevé depuis sa création. Le montant global des concours octroyés est passé de 103,8 milliards FCFA en 2008 à 234,1 milliards FCFA en 2009, soit une augmentation de 125%. A travers ces concours, la Banque a accompagné les efforts des Etats membres dans le financement de 37 projets d'investissement, notamment dans les domaines de l'agriculture et des infrastructures économiques.

La répartition des financements annuels, entre le secteur non marchand d'une part et le secteur marchand d'autre part, se présente comme suit.

Tableau 5 : Répartition sectorielle des approbations en 2009

	Approbations (Millions FCFA)	Nombre d'opérations	% Approbations
secteur non marchand (a)	125 700	18	53,7
dont programme spécial agricole	59 700	8	25,5
Secteur marchand (b = I + II)	108 400	19	46,3
privé (I)	95 400	18	40,8
public marchand (II)	13 000	1	5,5
Total (a+b)	234 100	37	100%

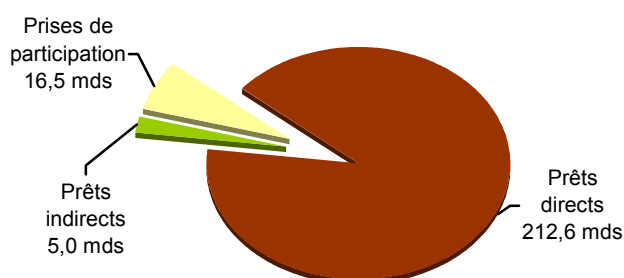
Source : BOAD.

Les prêts directs consentis par la Banque sont de 212,6 milliards FCFA, soit 90,8% des engagements totaux. Ils ont notamment contribué au financement de projets agricoles et de sécurité alimentaire, à la construction d'infrastructures routières, au développement de capacités productives d'entreprises publiques et privées de l'Union.

Les prêts indirects, à hauteur de 5 milliards FCFA, soit 2,1% du montant des approbations de l'exercice, ont servi au refinancement de deux institutions financières nationales, dans le but d'accompagner le développement des PME et PMI dans l'espace UEMOA.

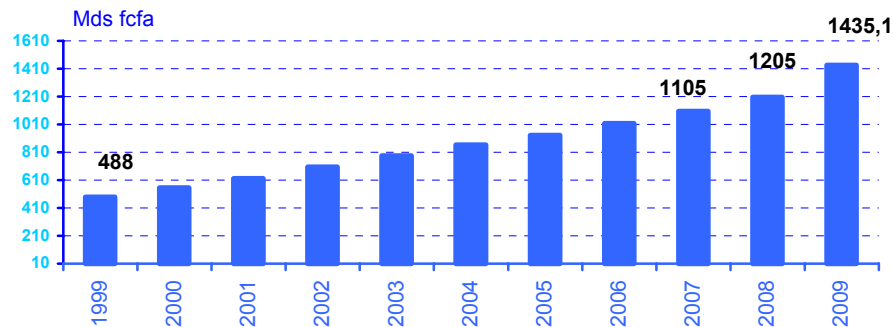
En 2009, la Banque a pris des participations pour un montant de 16,5 milliards FCFA, soit 7,1% du montant total, pour contribuer au renforcement des ressources longues des institutions financières régionales ou nationales, ainsi que des entreprises.

Graphique 4 : Répartition des approbations en 2009 par type de financement



L'approbation des nouveaux financements porte le montant cumulé des concours financiers de la Banque, aux économies des Etats membres de l'Union, à 1 435,1 milliards FCFA pour 510 projets, au 31 décembre 2009.

Graphique 5 : Evolution des engagements nets cumulés de la BOAD de 1999 à 2009 (milliards)



En 2009, les décaissements ont été de 121,1 milliards FCFA, contre 100,5 milliards FCFA en 2008. Sur le volume global des financements consentis de 1 435,1 milliards FCFA à date par la Banque, environ 69,5 % ont été déjà décaissés.

Les engagements de la Banque en faveur des projets régionaux ont été de 170,6 milliards FCFA en 2009, soit 72,9 % ; ils ont concerné 25 projets. En 2008, les financements avaient été de 38,5 milliards FCFA.

Par ailleurs, neuf (09) études de préparation de projets d'investissement, d'un montant global de 2,46 milliards FCFA, ont été financées au cours de l'exercice.

Conformément aux objectifs centraux retenus par le Plan stratégique 2009-2013, les réalisations de la Banque au cours de l'année 2009 peuvent être résumées comme ci-après.

II.1. ACTIVITES VISANT UN POSITIONNEMENT DE LA BANQUE COMME INSTRUMENT STRATEGIQUE DES ETATS.

II.1.1. FINANCEMENTS DANS L'AGRICULTURE ET LA SECURITE ALIMENTAIRE

En matière de développement agricole, la BOAD a contribué, par ses financements, à la réalisation de huit (08) projets visant l'exploitation des potentialités agricoles et a ainsi apporté son soutien aux pays de l'Union dans leurs efforts pour juguler les effets rémanents de la crise alimentaire apparue en 2008.

La Banque a ainsi financé au moins un projet agricole dans chaque pays membre, pour un montant global de 59,7 milliards FCFA. Les ressources mobilisées à fin 2008, dans le cadre du programme spécial d'émission de titres d'emprunt autorisé par le Conseil des Ministres, ont servi à cette fin.

Les projets financés devraient permettre une sensible augmentation de la production

agricole, notamment par la création ou la réhabilitation de près de 14 000 ha irrigués, le renforcement des capacités techniques et organisationnelles de producteurs, la mise en place de systèmes de crédit rural et la fourniture de semences de qualité, d'engrais et de petits matériels agricoles.

En outre, après avoir financé en 2008 deux études relatives à la promotion et au développement de la filière oléagineuse dans l'espace UEMOA (*cf.* sous filières "*graine de coton*" et "*palmier à huile*"), la BOAD a organisé du 07 au 09 octobre 2009, conjointement avec la Commission de l'UEMOA, un atelier régional de validation des rapports d'études. Cet atelier auquel ont notamment participé des représentants de producteurs agricoles, des représentants des administrations publiques compétentes, de même que des membres de l'Association des Industriels de la Filière Oléagineuse de l'UEMOA, a constitué une rencontre importante de réflexion sur le devenir de la filière oléagineuse dans les économies de l'Union.

Par ailleurs, la BOAD a lancé à fin novembre 2009 une étude de faisabilité sur l'assurance récolte au sein de l'UEMOA. L'objectif visé est d'assurer une meilleure prise en compte du risque climatique dans les activités agricoles. Les conclusions de l'étude sont attendues pour la fin du premier semestre de l'année 2010.

II.1.2. ACTIVITES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

La Banque a poursuivi la mise en œuvre de sa politique environnementale et sociale. Elle s'est dotée d'une direction opérationnelle chargée du développement durable et de l'environnement, confirmant ainsi sa volonté de s'impliquer profondément dans le domaine. Par ailleurs, la Banque a poursuivi ses actions visant à faire bénéficier la sous région des dispositions du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) mis en place dans le cadre du Protocole de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre.

Ce Mécanisme de flexibilité a en effet donné naissance à un marché du carbone florissant, dont la valeur des échanges était estimée à 64 milliards de dollars US en 2007 et à 120 milliards de dollars US en 2008. La Banque poursuit ainsi différentes actions en vue de permettre aux pays membres de l'Union d'être présents sur le marché du carbone. A ce titre, elle a pris part au Sommet de Copenhague de décembre 2009 et a saisi cette occasion pour jeter les bases d'un renforcement de sa coopération en matière de climat avec des institutions financières et des organismes internationaux de défense de l'environnement.

Dans le cadre de certaines actions citoyennes qu'elle a récemment engagées, la Banque a lancé le 1^{er} juin 2009, à l'occasion de la journée de l'arbre, un programme dénommé "*1000 arbres pour la ville de Lomé*". Il s'agit, par ce geste symbolique, de contribuer au reboisement et à la promotion de nouveaux espaces verts dans la ville d'accueil du siège de la Banque.

II.1.3. INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES

La Banque a poursuivi son action dans les infrastructures non marchandes, notamment en matière d'infrastructures de base ou modernes. Pour la construction de routes et le pavage de rues ou d'artères principales, elle a consenti des financements pour un

montant de 66 milliards FCFA, soit 28,2% des concours de l'exercice. Les dix (10) projets financés sont les suivants (voir leur présentation en encadré n° 1) :

- aménagement et bitumage de la route Djougou-Ouaké-Frontière du Togo au Bénin ;
- construction d'un échangeur multiple au rond point de la paix et d'aménagement de la section urbaine de la RN 5 et de l'avenue Kwamé N'KRUMAH à Bamako au Mali ;
- aménagement des sections urbaines de l'axe communautaire N°1 (C41) en Guinée-Bissau ;
- bitumage de la route Manantali-Mahina (section sénégalaise et malienne) ;
- aménagement de la zone lagunaire dans la ville de Lomé au Togo ;
- pavage de rues et assainissement dans la ville de Porto-Novo au Bénin ;
- projet de bitumage de la route Boundiali-Tingrela en Côte d'Ivoire ;
- renforcement de la route Ouaga-Pô-frontière du Ghana au Burkina Faso ;
- réhabilitation de la route Bella-Gaya-frontière du Bénin au Niger.

Encadré 1

Projets routiers financés par la BOAD en 2009

La Route est un outil important de développement de la région UEMOA. Elle facilite les échanges au sein même des Etats membres d'une part, et d'autre part entre chaque Etat et les pays voisins. Elle constitue ainsi un véritable facteur d'intégration sous-régionale, de lutte contre la pauvreté et de croissance économique.

Dans sa mission au service du développement de la zone UEMOA, la BOAD contribue de manière non négligeable à la réalisation de projets routiers de la zone. En 2009, les financements dans ce domaine concernent les projets ci-après.

- Bitumage de la route Djougou-Ouaké-Frontière du Togo au Bénin. Le projet permettra l'aménagement et le bitumage de la route visée, d'une longueur de 38 km. Il contribuera au désenclavement de la région Centre-Nord du Benin et à l'accroissement des échanges entre le Bénin et les pays de la sous-région.
- Construction d'un échangeur multiple à Bamako. Le projet permettra l'aménagement en 2x2 voies de la Route Nationale n° 5 (RN5) sur un linéaire d'environ 4 km et la construction d'un échangeur multiple au rond point de la Paix dans le District de Bamako. Il facilitera ainsi la circulation routière dans le District de Bamako et améliorera la sécurité et la mobilité des usagers.
- Bitumage de la route Manantali-Mahina au Sénégal et au Mali. Il s'agit de la construction, d'une part d'une route d'une longueur d'environ 87 km, située sur l'axe Bamako-Dakar, et d'autre part des voiries internes de Manantali, d'une longueur de 14 km. Le projet permettra de contribuer à l'amélioration du niveau de service des infrastructures routières régionales, en vue de dynamiser les échanges économiques et sociaux entre les Etats membres. Ce projet a fait l'objet de deux (02) prêts : l'un au Sénégal et l'autre au Mali pour les tronçons situés de part et d'autre de leur frontière.
- Aménagement de la zone lagunaire dans la ville de Lomé. Le projet a pour objet l'aménagement et l'assainissement de cinq (5) voies urbaines d'un linéaire total de 5 692 m, dans la zone lagunaire de Lomé, ainsi que le curage du Lac Est et du Lac de Bè. Il permettra l'amélioration de la circulation dans la zone lagunaire de Lomé et l'amélioration de la qualité de vie des populations de la zone du projet.
- Pavage de rues et assainissement dans la ville de Porto-Novo. Le projet permettra le pavage de 5200 m de rues, la construction d'ouvrages d'assainissement le long de ces rues et la construction d'un collecteur primaire d'évacuation des eaux pluviales de 2700 ml dans la ville de Porto-Novo. Il améliorera substantiellement l'environnement urbain et la situation sanitaire des zones concernées par le projet, de même que la circulation dans la ville de Porto-Novo.
- Aménagement des sections urbaines de l'axe communautaire N°1 (C41) en Guinée-Bissau. Le projet a pour objet la reconstruction de l'Avenue du 14 novembre en 2x2 voies sur une longueur d'environ 7 500 m, et l'aménagement du tronçon QG-Antula sur une longueur de 2 000 m, dans la ville de Bissau. Ces tronçons constituent des segments de l'axe Communautaire CU1 du réseau prioritaire de l'UEMOA retenu au Programme d'Action Communautaire des Infrastructures et du Transport Routiers (PACITR).
- Bitumage de la route Boundiali-Tingrela. Le projet donnera lieu au bitumage d'une route d'une longueur de 124 km. Cette route fait partie de l'axe communautaire CU 06 du Programme d'Action Communautaire des Infrastructures et du Transport Routier (PACITR) de l'UEMOA. Il permettra par ailleurs la réalisation de travaux complémentaires nécessaires au renforcement de l'assainissement de la route ainsi qu'à l'aménagement des sections fortement dégradées du tronçon.

- Renforcement de la route Ouagadougou-Pô-frontière du Ghana, de l'axe communautaire CU8. Le prêt complémentaire de la BOAD à l'Etat Burkinabè permettra d'assurer la finalisation des travaux prévus sur une longueur d'environ 156 km, de même que la construction d'un poste de contrôle juxtaposé à Paga au Ghana.
- Réhabilitation de la route Bella-Gaya-frontière du Bénin. Le projet a pour but la réhabilitation de la route visée, sur une longueur d'environ 73 km et une largeur de 10 m. Cette route est un segment de l'axe communautaire allant de Cotonou au Bénin à Dosso au Niger ; elle s'inscrit dans le Programme d'Actions Communautaire des Infrastructures et du Transport Routier (PACITR) de l'UEMOA.

En dehors de ces projets publics, la BOAD a également octroyé un concours à la Société SOCOPRIM d'un montant de 14,3 milliards FCFA en vue de la construction d'un pont à péage à Abidjan.

Sur un autre plan, l'amélioration de l'accès des populations à l'**électricité** demeure au cœur des préoccupations de la BOAD. Aux côtés de la BCEAO et de la Commission de l'UEMOA, la Banque a poursuivi sa contribution aux travaux relatifs à la mise en œuvre de l'Initiative Régionale pour l'Energie Durable (IRED). Il convient de rappeler que l'IRED est une déclinaison en axes stratégiques d'une vision communautaire qui veut qu'en 2030, l'ensemble des citoyens de l'UEMOA accèdent à une énergie à bas prix, au sein d'un vaste marché d'échanges d'énergie électrique intégré et harmonisé à l'échelon de l'Afrique de l'Ouest. Ce marché régional produirait une énergie propre et s'appuierait sur un partenariat public-privé dynamique.

L'IRED comprend quatre axes stratégiques, à savoir : i) développer une offre énergétique diversifiée, compétitive et durable ; ii) mettre en place un plan régional de maîtrise de la consommation d'énergie électrique ; iii) accélérer l'émergence d'un marché régional d'échanges d'énergie électrique en Afrique de l'Ouest ; iv) mettre en place un mécanisme dédié au financement du secteur de l'énergie.

Les besoins de financement liés à la mise en œuvre du programme ressortent à environ 15 000 voire 20 000 milliards de FCFA. La composante à court terme du programme (2009-2012) vise la résorption du déficit actuel ; elle comprend un volet d'urgence destiné notamment à accélérer la mise en œuvre des projets en cours et à améliorer les réseaux existants. Il est également proposé, dans le cadre de cette composante à court terme, le lancement de projets régionaux additionnels ou d'extension, susceptibles de réduire les déficits d'ici 2012. Le coût du programme d'urgence est estimé à 500 milliards FCFA.

Le dispositif institutionnel et financier de mise en œuvre de l'IRED, approuvé par le Conseil des Ministres de l'UEMOA comprend : i) un Comité de Pilotage ; ii) un Comité Technique de Suivi ; iii) une Cellule Régionale de Coordination ; iii) un Fonds de Développement Energie (FDE), à caractère concessionnel ; iv) un fonds d'investissement, le Fonds Infrastructures, de type privé.

Toutes ces structures sont composées de représentants de la Commission de l'UEMOA, la BCEAO et la BOAD. L'ensemble de textes juridiques régissant le fonctionnement et l'organisation des structures de gouvernance de l'IRED ont été adoptés par les organes compétents.

Le FDE est opérationnel et démarrera ses opérations au cours du premier semestre de 2010. En ce qui concerne le Fonds d'Investissement Infrastructures, les diligences relatives à sa mise en place sont en cours au niveau de la BOAD.

Encadré 2

Le Fonds de Développement de l'Énergie (FDE)

Le FDE a été créé par le Conseil des Ministres de l'UEMOA par décision en date du 25 septembre 2009. Il a pour *objet* de contribuer à l'amélioration de l'accès à l'énergie des Etats membres de l'UEMOA et de promouvoir le développement durable de l'énergie en intervenant à des conditions concessionnelles pour le financement de projets éligibles à l'Initiative régionale pour l'énergie durable (IRED).

Dans le cadre de l'IRED, le FDE intervient principalement dans les *domaines suivants* : i) plans d'urgence et projets d'investissement, ii) audits et études de projets d'investissement, iii) renforcement des capacités et assistance technique, iv) élaboration et exécution de plans d'affaires, v) réforme du cadre légal et réglementaire, vi) accompagnement à la restructuration et à l'assainissement du secteur de l'énergie.

Les *ressources* du FDE seront constituées par i) la dotation initiale de 250 milliards FCFA constitués à partir de ressources internes de l'UEMOA, ii) les contributions attendues des partenaires au développement, iii) les sommes devant résulter d'opérations du Fonds, iv) toutes autres ressources à obtenir par le Fonds.

Les ressources du Fonds sont également constituées d'emprunts concessionnels et de concours non remboursables mobilisés par l'UEMOA auprès des partenaires au développement désireux de contribuer à un développement durable du secteur de l'énergie dans la sous région.

Le Conseil des Donateurs, présidé par le Gouverneur de la BCEAO et comprenant en outre le Président de la Commission de l'UEMOA et le Président de la BOAD, décide des financements octroyés sur les ressources du Fonds. La gestion du Fonds est assurée par la BOAD. A ce titre, le Fonds bénéficie des principes de gouvernance de la BOAD et utilise son personnel, son organisation et ses services.

II.1.4. ASSISTANCE AUX ÉTATS

En matière d'assistance technique en faveur des Etats membres et leurs institutions, la Banque a apporté divers appuis, notamment en matière de prise en compte de la composante environnementale et sociale dans la structuration des projets, en matière d'appui à l'organisation de forums, ou encore sous la forme d'aides ponctuelles pour la gestion de conséquences nées de catastrophes naturelles. Les engagements au titre de l'assistance se sont élevés à environ 151 millions FCFA en 2009.

II.2. PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES ET RECHERCHE DE FINANCEMENTS INNOVANTS

II.2.1. AGRICULTURE

Parallèlement à ses interventions pour appuyer les initiatives publiques au profit du secteur agricole, la BOAD soutient les initiatives privées relevant de ce secteur économique. La Banque a ainsi accordé un prêt de 2,5 milliards FCFA à la société AGRINA du Sénégal, dans le cadre d'un projet d'extension d'une ferme agricole biologique.

La Banque a également pris une participation dans le capital du *Fonds Agricole pour*

l'Afrique (FAA), et dans celui de GEOCOTON SA (cf. infra).

II.2.2. INFRASTRUCTURES MARCHANDES

Au niveau des infrastructures marchandes, la Banque a octroyé des financements à hauteur de 61,3 milliards FCFA, soit 11,4% de ses approbations annuelles, au profit de cinq (05) projets. Ceux-ci concernent les secteurs de l'électricité, des infrastructures routières, les industries de biotechnologie et la modernisation des équipements de télécommunication.

☐ Electricité

Dans le domaine de l'énergie électrique, un concours d'un montant de 12,5 milliards FCFA a été consenti pour la réalisation d'un important projet de construction de centrale d'une puissance de 125 MW, par la SENELEC, au Sénégal. Ledit projet, mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat public-privé, permettra d'augmenter la production d'électricité, d'assurer une meilleure couverture de la demande et de mieux sécuriser l'alimentation en énergie électrique pour une partie de la population sénégalaise.

☐ Infrastructures routières

Par un financement de 14,3 milliards FCFA consenti à une société privée ivoirienne (SOCOPRIM), et dans le cadre d'un partenariat public-privé, la BOAD accompagne la construction d'un pont à péage d'une longueur de 1500 mètres. La construction dudit pont permettra de désengorger les deux ponts existants déjà à Abidjan, en réduisant le temps de traversée de la zone et en créant une liaison directe et rapide entre les quartiers du Nord - Est et ceux du Sud d'Abidjan.

☐ Télécommunications

Concernant les télécommunications, environ 21,5 milliards FCFA ont été engagés en faveur de deux (02) projets, afin d'accompagner le secteur privé dans la réalisation de projets d'investissement destinés à moderniser des équipements de télécommunication, élargir la gamme de services offerts et accroître la densité téléphonique. Les projets concernés se rapportent à :

- l'extension et la modernisation des réseaux mobile et fixe de la SONATEL au Sénégal, pour un montant de 14,3 milliards FCFA (offre de services de transmission de voix, données, Internet et TV) ;
- l'extension du réseau GSM de SPACETEL BENIN, pour un montant 7,2 milliards FCFA, en vue d'accroître la capacité du réseau de télécommunications mobile de cet opérateur au Bénin.

☐ Industries technologiques

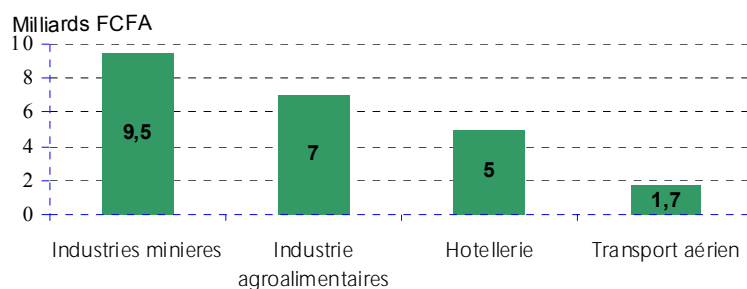
Dans l'objectif de promouvoir la biotechnologie et les TIC, et soutenir la croissance économique de la sous région, la Banque a accordé un montant de 13 milliards FCFA à l'Etat de Côte d'Ivoire, pour la création d'une zone franche dédiée à la biotechnologie et aux technologies de l'information et de la communication (TIC). La zone franche visée

est essentiellement destinée à accueillir des entreprises de services, spécialisées dans les secteurs sus-indiqués, contribuer à la création d'emplois directs et promouvoir l'exportation de produits et services de la biotechnologie et des TIC.

II.2.3. AUTRES ACTIVITES PRODUCTIVES

La BOAD a poursuivi son partenariat avec le secteur privé à travers notamment des prêts directs octroyés pour un montant de 23,2 milliards FCFA. Cela correspond à environ 9,9% des approbations de l'exercice et a bénéficié à cinq (05) projets relevant respectivement des industries minières (40,9%), de l'industrie agroalimentaire (30,2%), de l'hôtellerie (21,6%) et du transport aérien (7,3%).

Graphique 6 : Répartition des approbations de financements en faveur des activités productives en 2009



Source : BOAD.

▣ Industries minières

La SOMAIR a bénéficié d'un financement de 9,5 milliards FCFA, dans le cadre de l'extension de sa capacité de production d'uranium. Ce projet est essentiellement justifié par l'existence d'un marché porteur pour l'uranium. Il s'insère dans un cadre institutionnel favorable à l'investissement et marqué par l'importance du secteur minier pour l'économie du Niger.

▣ Industries agroalimentaires

La BOAD a accordé un montant de 7 milliards FCFA à la société PALMCI en Côte d'Ivoire, pour la réhabilitation et l'extension de ses capacités de production. Le financement mis en place permettra à la société de renouveler ses plantations vieillissantes et de réhabiliter son outil de production, en vue d'améliorer la productivité et respecter les normes environnementales.

▣ Hôtellerie

Dans son action en vue de promouvoir l'activité touristique par l'accroissement de l'offre des réceptifs hôteliers de l'Union, la BOAD a soutenu, en 2009, la réalisation de deux projets hôteliers, à savoir :

- le projet de rénovation et d'extension de Bénin Marina Hôtel, pour moderniser le cadre du réceptif et porter sa capacité d'hébergement de 200 à 250 chambres, par la construction de 50 bungalows. Le montant du prêt accordé est de 3 milliards FCFA ;

- le projet d'extension de l'Hôtel Peace & Love à Cotonou (au Bénin), pour porter la capacité d'hébergement du réceptif de 16 à 102 chambres, grâce à un concours de 2 milliards FCFA.

□ Transport aérien

La BOAD a accordé un prêt de 1,7 milliard FCFA pour la création d'une compagnie aérienne spécialisée dans l'évacuation sanitaire et le transport à la demande. Le projet, promu au Sénégal, par la société SUNSET JETS, a pour objet l'exploitation d'un avion destiné à l'évacuation sanitaire et au transport à la demande en Afrique de l'Ouest et particulièrement du Sénégal, vers la sous-région, le Maghreb, l'Afrique du Sud, l'Europe et l'Amérique.

La Banque a par ailleurs pris une part dans le capital de la société Africa Sky (ASky) ; (cf. *infra*).

II.2.4. LIGNES DE REFINANCEMENT ET PROMOTION DES PME / PMI

Pour aider les institutions financières nationales (IFN) des pays de l'Union à disposer de ressources adaptées au financement de PME et PMI, la BOAD a accordé un montant de 5 milliards FCFA à Diamond Bank (Bénin) et à la Banque Malienne de Solidarité (Mali), à travers respectivement un accord cadre de refinancement et une ligne de refinancement.

II.2.5. PRISES DE PARTICIPATION

A côté des prêts correspondants à la plupart des opérations visées ci-avant, la Banque a pris des participations pour un montant global de 16,5 milliards F CFA, aux capitaux de différentes sociétés. Les participations prises en 2009 concernent ainsi la compagnie aérienne ASKY (2,733 milliards FCFA), le Fonds Cauris Croissance II (7 milliards FCFA), CICA-RE (1 milliard FCFA), le Fonds Agricole pour l'Afrique (2,5 milliards FCFA), le Crédit Municipal Africain (1 milliard FCFA) et GEOCOTON SA (2,242 milliards FCFA). Il convient de rappeler que depuis la création de CAURIS, spécialisée dans le capital risque, la BOAD limite ses interventions en matière de prises de participation aux opérations à caractère stratégique.

Pour quelques unes des opérations susvisées, certains aspects ayant motivé l'intervention de la BOAD peuvent être évoqués comme suit.

Selon les cas, les prises de participation réalisées visent un renforcement des fonds propres et de l'actionnariat des structures bénéficiaires, ou la prise en compte d'intérêts régionaux. Les participations prises en 2009 concernent les entreprises suivantes :

- **Africa Sky (ASky)** : le communiqué final issu de la 13^{ème} session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA de mars 2009 indiquait que la Conférence encourage les promoteurs d'ASky les diligences effectuées en vue de la création de cette compagnie aérienne. Dans le cadre de la poursuite de son assistance financière au projet, la Banque a participé à la mise en place du capital

social de la compagnie, par une prise de participation d'un montant de 2,733 milliards FCFA. L'objectif visé est d'offrir aux Etats de la sous région des liaisons aériennes régulières, sûres et fiables, à des prix compétitifs, en vue de promouvoir les échanges économiques, à l'intérieur de la région d'une part et entre la région UEMOA, l'Afrique et le reste du monde, d'autre part. La compagnie *ASky*, dont le siège est à Lomé, a inauguré ses dessertes aériennes le 15 janvier 2010.

- ***Crédit Municipal Africain (CMA)***: il s'agit d'un établissement financier en création, qui sera spécialisé dans le financement des villes de l'UEMOA de plus de 100 000 habitants. Cet établissement aura ainsi pour objet d'apporter des ressources financières, sous forme de prêts, aux collectivités locales, pour le financement d'investissements dans leurs domaines de compétence. Il est prévu d'installer le siège du CMA au Mali, avec un rayonnement dans les autres pays visés par le projet. La BOAD a pris une participation à hauteur de 20 % au capital de l'établissement financier (soit 1 milliard FCFA), pour soutenir cette initiative du secteur privé et appuyer les Etats membres de l'UEMOA dans leurs politiques de décentralisation, conformément aux orientations de son Plan stratégique.
- ***GEOCOTON SA***: au regard de son expérience dans le secteur coton et de ses engagements financiers importants dans diverses sociétés cotonnières implantées dans l'espace UEMOA, GEOCOTON SA (ex DAGRIS, et précédemment connu sous le nom de Compagnie Française de Développement du Textile - CFDT), se révèle comme un acteur important dans le développement de la filière coton dans la sous région ouest africaine. La participation de la Banque au capital de cette société de 2,242 milliards FCFA, constitue une opportunité pour la BOAD de continuer à apporter sa contribution au développement de la filière coton dans la sous région.
- ***Fonds Agricole pour l'Afrique (FAA)***: créé à l'initiative d'un groupe de partenaires fondateurs constitué par la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Agence Française de Développement (AFD), le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) et Alliance for Green Révolution in Africa (AGRA), le Fonds en objet est destiné à intervenir dans des entreprises (sociétés ou coopératives) du continent africain, opérant dans les domaines de la production céréalière, de l'industrie du bétail, de la production laitière, de celle de fruits, de semences, ou dans la micro finance. Les interventions du Fonds devraient favoriser une augmentation de la production agricole privée, en vue d'une amélioration de la sécurité alimentaire en Afrique et notamment dans notre sous région. La BOAD a souscrit à ce fonds pour un montant de 2,5 milliards FCFA, en vue d'apporter son soutien aux actions en faveur de l'agriculture en Afrique, particulièrement dans la zone UEMOA.

II.2.6. ACTIVITES DE GARANTIE, D'ARRANGEMENT ET DE CONSEIL

L'activité de **garantie** d'émissions d'emprunts obligataires sur le marché financier régional de l'UEMOA a enregistré en 2009 une opération d'un montant de 10 milliards FCFA. Il faut cependant noter que des réformes en cours, en matière de réglementation du marché financier régional, devraient entraîner une diminution de l'exigence de garantie entourant les émissions d'emprunts obligataires. Au système de garantie se substituera au moins partiellement celui de la notation des émetteurs, de sorte que l'activité de garantie d'émissions de titres d'emprunts sur le marché financier régional pourrait devenir accessoire au niveau de la BOAD.

S'agissant de l'activité de garantie des prêts, d'une manière générale, conscientes de la nécessité d'en assurer la promotion en vue d'améliorer le financement bancaire des entreprises de l'UEMOA, la BOAD et l'AFD ont commandité une étude en cours, dont l'objectif est de proposer une réflexion relative aux moyens d'amélioration de l'efficacité globale des institutions et outils de garantie opérant dans l'UEMOA. A ce titre, l'étude devrait notamment analyser l'adéquation des outils en place, face aux besoins de sécurisation des risques encourus par les banques, y compris dans le cadre des opérations de financement des petites et moyennes entreprises.

Par ailleurs, en septembre 2009, les organes délibérants de la Banque ont adopté un *mécanisme d'accord de partage de risques* avec des institutions partenaires. Le mécanisme consiste en un accord entre deux institutions, par lequel l'une peut prendre des engagements, dont une partie est pour le compte de l'autre, en lui transférant le risque. Pour la BOAD, il pourrait s'agir par exemple, sur une opération donnée, de prendre un engagement global pour un financement ; une partie de cet engagement serait prise pour le compte d'une autre institution financière, laquelle supporterait le risque d'insolvabilité éventuel du client sur sa part. Les accords de partage de risque pourraient être signés, selon le cas, avec des institutions de premier ordre (BEI, PROPARCO, DEG, AFD, SFI, etc.).

Le partage de risque constitue un mécanisme intéressant pour la Banque, en ce qu'il lui permettra de (i) renforcer sa position auprès du secteur privé sous régional, en relevant le niveau de ses interventions, (ii) dynamiser l'activité Arrangement de financement (*cf. infra*) et (iii) améliorer ses produits financiers sans accroître ses risques. Il répond à la nécessité pour la Banque de moderniser et d'améliorer ses moyens d'intervention dans le respect des règles de partage de risques convenues avec les bailleurs de fonds extérieurs considérés comme des partenaires privilégiés.

Dans le cadre de la promotion des financements innovants, la Banque a mis un accent sur le développement des activités **d'arrangement de financements et de Conseil**. A fin 2009, elle a arrangé des financements pour un montant de 112 milliards F CFA.

II.3. PROMOTION DES PARTENARIATS ET VULGARISATION DES STRUCTURES ET INSTRUMENTS DU MARCHÉ FINANCIER

II.3.1. PROJET DE DEVELOPPEMENT DU MARCHÉ FINANCIER REGIONAL

La mise en œuvre du Projet de Développement du Marché Financier de l'UEMOA (PDMF/UEMOA) s'est poursuivie au cours de l'année 2009, en synergie avec les autres institutions et organes de l'Union (BCEAO, Commission de l'UEMOA et CREPMF) et le concours des bailleurs de fonds (Association Internationale de Développement, Agence Française de Développement et Agence Canadienne de Développement International). Après la restructuration du PDMF/UEMOA intervenue en 2008, les activités du Projet ont été recentrées autour des composantes assistance technique et ligne de crédit infrastructures.

Au plan de l'assistance technique et de l'appui institutionnel, les réformes engagées dans le cadre du Projet, pour une dynamisation des activités et un approfondissement du marché financier régional, se poursuivent et sont pour la plupart dans leur phase de finalisation, à l'exception de celle relative à la revue de la tarification, dont le contrat a

été signé en novembre 2009. Des dispositions sont prises pour l'accélération de ces réformes en vue d'une meilleure contribution du marché au développement économique des pays de l'Union.

II.3.2. PROMOTION DU MARCHÉ HYPOTHECAIRE REGIONAL

De concert avec la BCEAO et le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers, la BOAD assure la promotion d'un marché hypothécaire et de la titrisation au sein de l'UEMOA. Dans ce cadre, en juillet 2009, elle a organisé et abrité un atelier de validation de deux études relatives au projet, études qu'elle avait financées en 2008. Les textes réglementaires relatifs au projet de marché hypothécaire ont été transmis à la Commission de l'UEMOA en vue de leur examen à l'occasion d'une prochaine session ordinaire des organes délibérants de l'Union. Il convient de signaler que la BOAD envisage d'offrir des services de titrisation pour compte de tiers, pour faciliter le démarrage du marché. Enfin, des dispositions sont en cours en vue de la création, au cours de l'année 2010, d'une caisse de refinancement hypothécaire, sous la conduite de la BOAD.

II.3.3. AUTRES AXES DE PARTENARIAT

Avec l'Agence Française de Développement (AFD), la BOAD a établi les bases d'un partenariat stratégique, dont l'une des manifestations est l'organisation d'une rencontre bilatérale annuelle, afin d'échanger sur des sujets de développement d'intérêt commun. Ces rencontres annuelles de travail impliquent aussi bien les services techniques que les premiers responsables des deux institutions. Leur deuxième édition s'est tenue les 19 et 20 janvier 2009 au siège de la BOAD et la troisième édition est programmée pour le 17 mars 2010 à Paris.

Il convient de souligner par ailleurs que la Banque met l'accent sur le développement des cofinancements avec les partenaires, afin de drainer des ressources vers l'Union, partager les risques sur les projets et échanger les expériences. Elle recherche aussi des partenariats pouvant lui permettre d'intervenir comme agence d'exécution pour des partenaires techniques et financiers (PTF) intervenant dans des secteurs aussi divers que l'agriculture (FIDA, BID), les infrastructures de base (Banque mondiale, BAD et BID) ou encore celui des projets privés (BAD par exemple). Dans le but de favoriser de tels effets de synergie, la Banque s'est attelée à réactiver ou à conclure des accords de coopération avec des partenaires externes tels que la BID, la FAO, la SFI ou le Centre de Développement (CDE) de l'Union Européenne.

Un nouveau cadre de partenariat avec les investisseurs institutionnels est également recherché, en vue notamment d'une mobilisation accrue de l'épargne dans la zone UEMOA.

II.4. ACTIVITES DE COOPERATION ET MOBILISATION DE RESSOURCES

II.4.1. ACTIVITES DE COOPERATION

Conformément aux dispositions de ses statuts et aux orientations stratégiques définies dans son Plan stratégique 2009-2013, la Banque a poursuivi ses actions en vue de l'élargissement de la base de son capital et la diversification de son actionnariat. A cet égard, elle a initié ou poursuivi des contacts avec le Japon, l'Espagne, la Corée du Sud, la Banque de Développement d'Autriche, etc. Des possibilités de coopération avec des institutions financières sont par ailleurs exploitées en direction de pays africains tels que le Nigéria et le Ghana.

De plus, la Banque a poursuivi ses démarches en vue de la mobilisation de ressources financières et techniques auprès de divers partenaires bilatéraux et multilatéraux. Ainsi, elle a procédé à la signature avec le Groupe de l'AFD de deux (02) accords de crédit. A cela s'ajoutent d'une part, une ligne de crédit du Fonds de l'OPEP approuvée par le Conseil d'Administration de la Banque, et d'autre part, la négociation avec la BEI, du principe de l'instruction d'un nouveau concours financier.

A la suite de sa participation au Sommet de Copenhague de décembre 2009, la BOAD et certaines institutions financières ou organismes internationaux de défense de l'environnement ont retenu de conclure des accords de partenariat dans le domaine spécifique des changements climatiques pour, entre autres, favoriser i) un renforcement de l'expertise de la Banque en matière de finance carbone, de méthodologie MDP (Mécanisme pour un Développement Propre), de promotion et financement de projets MDP, ii) la prise en charge des populations vulnérables, à travers la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation, iii) la promotion et le financement de projets éligibles au MDP, iv) la promotion de fonds Carbone, v) l'accréditation de la BOAD en qualité d'Observateur à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). La BOAD veillera à la bonne concrétisation de ces engagements.

En outre, la Banque a sollicité de ses partenaires traditionnels, notamment la République Populaire de Chine, la Belgique, le Groupe de l'AFD et la BEI, une contribution, le moment venu, au financement de projets d'énergie inscrits dans l'Initiative Régionale pour l'Energie Durable (IRED).

Il convient par ailleurs de rappeler que dans le cadre du renforcement et de l'approfondissement de ses relations de coopération avec la République Populaire de Chine, la BOAD a organisé à Shanghai, le 16 juin 2009, un séminaire sur la coopération entre ce pays et ceux de l'UEMOA. Ledit séminaire s'est tenu au lendemain de l'organisation, dans la même ville, de la 73^{ème} réunion du Conseil d'Administration de la BOAD.

II.4.2. MOBILISATION DE RESSOURCES

En vue de renforcer ses capacités de financement au profit de ses Etats membres, la Banque a poursuivi ses actions de mobilisation de ressources auprès de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux, de même que sur le marché régional des capitaux.

Au cours de l'année 2009, la BOAD a mobilisé des ressources d'emprunt pour un montant global de 92,3 milliards FCFA.

A ce titre, la Banque a procédé avec le Groupe de l'AFD à la signature de deux (02) accords de crédit d'un montant global de 70 millions d'euros (environ 45,9 milliards FCFA), qui se répartit comme suit :

- a) une ligne de crédit concessionnelle de 50 millions d'euros (32,8 milliards FCFA), destinée au financement de projets du secteur agricole concourant à améliorer durablement la sécurité alimentaire dans les huit (08) pays de l'UEMOA, augmentée d'une subvention de 500 000 euros, soit environ 328 millions FCFA pour le renforcement des capacités de la Banque ;
- b) une ligne de crédit de 20 millions d'euros (13,1 milliards FCFA), obtenue de PROPARCO, destinée au financement de projets d'investissement du secteur privé.

Au titre du Programme spécial d'emprunt interne, d'un montant de 100 milliards FCFA, autorisé par le Conseil des Ministres pour le financement de projets de relance de la production agricole, 46,35 milliards FCFA, soit le solde dudit programme, ont fait l'objet d'une émission de bons BOAD en 2009.

La Banque a par ailleurs obtenu l'approbation de son Conseil d'Administration pour une ligne de crédit, auprès du Fonds de l'OPEP, d'un montant de 20 millions d'euros (13,1 milliards FCFA) destinée au financement de projets du secteur privé.

En outre, dans le cadre des diligences nécessaires au renforcement des ressources du Fonds de Développement Energie, pour la mise en œuvre de l'IREN, la Banque a obtenu du Royaume de Belgique, un de ses actionnaires, un concours non remboursable, d'un montant de 05 millions d'euros, soit environ 3,28 milliards FCFA.

Dans le cadre du Projet de Développement du Marché Financier de l'UEMOA (PDMF/UEMOA), la composante Ligne de crédit Infrastructures, d'un montant de 61,9 M de DTS, est entrée en phase de décaissement. A fin décembre 2009, les tirages sont d'environ 15 millions de dollars.

II.4.3. PROJETS EN COURS

La BOAD a engagé au cours de l'année 2009 deux grands chantiers relatifs à la mobilisation de ressources d'emprunt. Le premier vise la notation de la Banque et son accès au marché financier international dans des conditions sûres et rentables. Dans ce cadre, à la suite d'un appel d'offres international, un Cabinet Conseil a été sélectionné et assiste la Banque dans sa préparation pour une prochaine demande de notation par une agence internationale de rating. Il est prévu qu'une demande de notation soit transmise par la BOAD dans le courant de l'année 2011.

Concernant le deuxième chantier, il porte sur l'examen de la faisabilité d'un fonds concessionnel BOAD de type IDA ou FAD. Il s'agit d'étudier la possibilité ainsi que l'opportunité de mise en place d'un mécanisme ou dispositif institutionnel nouveau, susceptible de permettre de mobiliser davantage de ressources concessionnelles.

II.5. ALIGNEMENT DE L'ORGANISATION, DU FONCTIONNEMENT ET DU MODE DE GOUVERNANCE

II.5.1. MODERNISATION DES TEXTES

▪ *Actualisation de la Déclaration de Politique Générale*

La Déclaration de Politique Générale (DPG) précise les objectifs définis dans les statuts de la BOAD et énonce les principes directeurs de ses interventions en faveur des Etats membres. Sa précédente révision datait de juin 1992.

Depuis cette date, des évolutions importantes sont intervenues dans l'environnement international, ainsi qu'au niveau de l'Union et de la BOAD elle-même. Au niveau de la Banque, par exemple, de nouvelles orientations ont été assignées à l'institution par ses Organes délibérants, en décembre 2008, avec l'adoption du Plan Stratégique 2009-2013. Ces différentes évolutions appelaient une nouvelle actualisation de la DPG, qui a eu lieu en décembre 2009, à la suite d'un examen par les Organes délibérants.

Les principales adaptations ont notamment trait aux aspects ci-après : i) les objectifs fondamentaux et statutaires de la BOAD dont la réalisation requiert une collaboration avec la BCEAO (visée dans l'ancien texte), mais également avec la Commission de l'UEMOA créée après 1992 ; ii) le champ et les principes d'action, qui ont été complétés pour tenir compte de l'importance et de la diversité des besoins de financement à long, moyen et court termes, ainsi que des problématiques nouvelles (environnement, approche genre, lutte contre le blanchiment des capitaux, le terrorisme, etc.) ; iii) le financement des activités, dans le cadre de la diversification de l'action de la Banque ; iv) les modalités d'intervention dont la révision a été proposée pour tenir compte des nouvelles politiques financières adoptées par la Banque.

Encadré 3

Déclaration de politique générale de la BOAD

Principales évolutions justifiant l'actualisation de la DPG

Ces évolutions concernent :

1. Au niveau de l'environnement économique, financier et institutionnel de la BOAD :

- La poursuite de la libéralisation des économies avec un rôle privilégié assigné au secteur privé, moteur de la croissance,
- le cadre institutionnel de l'Union avec la mise en place de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), chargée notamment de la définition des politiques économiques sectorielles à l'échelle de l'Union,
- le secteur financier dont le renforcement et la diversification (avec la création du marché financier régional en 1998 et le développement du secteur bancaire) appellent de nouvelles initiatives notamment pour des prestations de services financiers,
- les problématiques liées au développement durable, à l'environnement et à la responsabilité sociale, à la lutte contre le blanchiment des capitaux et la corruption qui sont prises en charge dans le cadre des projets de développement financés par la BOAD, même si elles ne sont pas explicitement visées dans le texte actuel de la DPG,
- les crises alimentaire, énergétique et financière venues aggraver la situation déjà difficile des pays de l'UEMOA. Face au défi d'un développement durable, l'Union doit approfondir les réformes structurelles et réaliser des investissements nécessaires pour améliorer le capital humain, renforcer les infrastructures, élargir et diversifier la base productive. La BOAD, bras financier de l'Union, se doit d'intervenir, dans la mesure de ses moyens, sur toute la gamme des besoins en matière de conseil et de financement à long, moyen et court termes s'inscrivant dans une logique de développement (y compris

les crédits de campagne, les besoins en fonds de roulement en complément d'investissements physiques, etc...),

2. Au niveau de la BOAD, elle même :

- un changement d'échelle et une diversification des activités soutenus par la création d'outils spécialisés (Cauris, Gari, FOAI...) et de fonds tels que le Fonds de Développement et de Cohésion dans le cadre duquel la Banque conduit son action dans le secteur non marchand, avec une ouverture du champ d'intervention de l'Institution aux secteurs de l'éducation et de la santé,
- une modernisation progressive de la gestion dans tous les domaines (finances, opérations, activités-support) et de la gouvernance, en accompagnement de l'accroissement des interventions de la Banque dans le secteur privé, plus risqué et au regard du contexte de plus en plus concurrentiel dans lequel se meut l'Institution,
- **enfin, le plan stratégique 2009-2013** adopté au mois de décembre 2008 par les Organes Délibérants, traduit la volonté constante d'une adaptation de l'action de la BOAD, dans un contexte en mutation, pour mieux répondre aux besoins de financement de ses Etats membres. Les orientations données par les Organes Délibérants à travers le Plan Stratégique, concernent au-delà des financements classiques (prêts, participations...) une offre diversifiée couvrant toute la gamme des besoins de la clientèle : conseil financier, titrisation, refinancement de crédits hypothécaires... Ce faisant, tout en renforçant son rôle structurant sur les économies de l'Union, la Banque préserverait et renforcerait son intégrité financière.

La Déclaration Politique Générale se doit de prendre en compte ces évolutions et orientations.

Propositions d'actualisation de la DPG

Les principales adaptations ont trait aux aspects ci-après :

- i) les objectifs fondamentaux et statutaires de la BOAD dont la réalisation requiert une collaboration avec la BCEAO, mais également avec la Commission de l'UEMOA créée par la suite ;
- ii) le champ et les principes d'action qui ont été complétés pour tenir compte de l'importance et de la diversité des besoins de financement à long, moyen et court termes et des problématiques nouvelles (environnement, approche genre, lutte contre le blanchiment des capitaux, le terrorisme, etc.) ;
- iii) le financement des activités : plusieurs Fonds ont été créés depuis la dernière révision, dans le cadre de la diversification de l'action de la Banque ;
- iv) le chapitre sur les modalités d'intervention dont la révision est proposée pour tenir compte des nouvelles politiques financières adoptées par la Banque.

▪ *Actualisation des manuels d'évaluation et de supervision des projets*

Pour mettre en phase les procédures de la Banque avec les objectifs du Plan stratégique, une actualisation des manuels d'évaluation et de supervision des projets a été initiée en 2009. Cette opération a notamment permis d'actualiser le manuel d'évaluation des projets de développement rural. D'autres manuels encore, comme ceux relatifs à l'évaluation et la supervision des projets d'infrastructures routières et ceux relatifs aux procédures de décaissement des prêts de la Banque, sont en cours de modernisation.

II.5.2. REFORMES INSTITUTIONNELLES

▪ *Mise en place d'un Comité de crédit*

Conformément aux orientations du Plan stratégique, le Conseil d'Administration a approuvé la création, en son sein, d'un Comité de Crédit. La mise en place de ce Comité permettra de créer les conditions requises pour une plus grande célérité en matière de prise de décision de financement, dans des cas jugés urgents.

Encadré 4

Le Comité de Crédit de la BOAD

Lors de la 75^{ème} session du Conseil d'Administration de la BOAD, tenue le 15 décembre 2009 à Cotonou, les membres du Conseil ont entériné la création d'un Comité de Crédit. Cette décision a été prise conformément aux orientations stratégiques de la BOAD pour la période 2009-2013.

La mise en place d'un Comité de Crédit permettra de créer les conditions requises pour faciliter la célérité de certaines prises de décision de financement dans des cas jugés urgents. La création d'un Comité de Crédit au sein du Conseil d'Administration de la BOAD ne nécessite pas de modification des Statuts de la Banque.

En effet, il ressort des dispositions des Statuts de la Banque, notamment en leur article 16, que seul le Conseil d'Administration a pleins pouvoirs en matière d'octroi de crédits. En outre, l'article 13 dernier alinéa, des mêmes statuts, précise qu'il pourrait être créé au sein du Conseil d'Administration de la Banque des Comités, pour la mise en œuvre des attributions prévues à l'article 16 susvisé. Toutefois, le Conseil d'Administration devra informer le Conseil des Ministres de la décision de création en son sein d'un Comité de Crédit.

De nos jours, le financement de projets requiert de la flexibilité et de la célérité, non seulement dans l'instruction des dossiers, mais aussi dans les prises de décisions. C'est pourquoi, au regard de la périodicité trimestrielle de ses réunions, il a été jugé opportun que le Conseil d'Administration de la Banque délègue une part de pouvoirs à un Comité de Crédit, en vue d'une célérité accrue dans l'approbation de certaines demandes de financement.

Le Comité de Crédit sera ainsi saisi de dossiers relatifs à des opportunités d'affaires à saisir rapidement au risque de les perdre (opérations d'arrangement de financement et de prêts syndiqués), de dossiers urgents afférents à des opérations présentant une importance stratégique pour la Banque ou pour les Etats membres ; il pourra par ailleurs être appelé à traiter d'opérations relatives à des situations de crise ou de désastres économiques et sociaux accidentels (cas de catastrophes naturelles, menaces de famine, crise énergétique aigüe, etc.).

La composition retenue pour le Comité de Crédit tient compte de la représentativité de chaque catégorie d'actionnaires ainsi que du souci de maîtrise des frais de session et de fonctionnement de cette nouvelle instance. La composition retenue tient également compte de la nécessité de préserver la qualité des décisions à prendre, grâce à une certaine implication de l'ensemble des administrateurs.

Au regard de la composition actuelle du Conseil d'Administration, il est retenu que le Comité de Crédit soit composé de six (06) membres répartis comme suit :

- le Président de la BOAD qui en assure la présidence ;
- le Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ou son représentant ;
- trois (03) administrateurs désignés parmi les membres titulaires d'actions de série A ;
- un (01) administrateur désigné parmi les membres titulaires d'actions de série B.

Tout membre du Comité de Crédit empêché de siéger à une séance est représenté, pour les membres relevant de la catégorie A par le suppléant de l'Administrateur concerné et pour le membre de la catégorie B, par un suppléant désigné par les Administrateurs de cette catégorie parmi eux. Le représentant de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, en cas d'empêchement, est remplacé par un autre représentant désigné par le Gouverneur.

Les attributions du Comité de Crédit sont de décider des concours financiers sous forme de prêts et de garanties d'emprunts.

Dans le souci de ne pas dépouiller le Conseil d'Administration de ses prérogatives statutaires, une limite globale est proposée pour les concours financiers de la Banque décidés par le Comité de Crédit. Cette limite ne peut excéder le tiers (1/3) des autorisations annuelles d'engagement au titre des prêts et des garanties d'emprunts. Par ailleurs, un montant maximum de cinq milliards (5 000 000 000) FCFA est proposé pour le plafonnement de la prise de risque, par opération et par bénéficiaire. Toutefois, il reste entendu qu'à la lumière de l'expérience acquise, le Conseil d'Administration pourra décider de la révision des plafonds fixés. Les concours octroyés doivent respecter les conditions générales arrêtées par le Conseil d'Administration, conformément à l'article 34 des Statuts de la Banque.

▪ *Rationalisation et modernisation des groupes de travail internes à la Banque :*

Conformément aux orientations du Plan stratégique 2009-2013, les attributions et le mode de fonctionnement des groupes de travail au sein de la Banque ont été révisés en vue d'une plus grande efficacité.

II.5.3. SYSTEME D'INFORMATION

La Banque a poursuivi la mise à niveau de son système d'information en initiant des projets tels que la refonte de son site Internet dans un *design* novateur, la progression de l'automatisation des processus administratifs sur l'Intranet et l'officialisation en cours du mail.

Dans la perspective de la modernisation complète du système d'information, une étude relative à l'élaboration d'un schéma directeur informatique a été menée.

La mise en place du Plan de Continuité des Activités (PCA) s'est poursuivie, avec notamment le choix d'un site temporaire de repli et de secours informatique.

II.5.4. COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE ET GESTION DU SAVOIR

L'année 2009 a été marquée par des actions visant à renforcer la notoriété et la visibilité de la Banque au plan externe, ainsi qu'à systématiser la diffusion de l'information et le partage du savoir en interne.

En matière de gestion du savoir, la Banque a amorcé la modernisation de ses outils d'information documentaire, conformément aux conclusions des études sur la modernisation du centre de Documentation et des archives et aux orientations du Plan stratégique 2009-2013.

En matière de communication et marketing, l'institution a renforcé ses relations avec les médias nationaux, sous-régionaux et internationaux. Elle a poursuivi ses actions traditionnelles de promotion de son image et de ses activités.

Pour donner davantage de visibilité à ses activités, un concept d'émission télévisuelle dénommée « face à 8 » a été créé pour porter périodiquement vers les huit (8) pays de la zone UEMOA la voix de la Banque sur ses activités et sur diverses préoccupations de développement.

Au niveau de la communication interne, la Banque a œuvré à la promotion du Plan stratégique et à la fluidification de la diffusion de l'information entre les structures, par la mise en place d'un système de dépêches et d'alertes.

Sur le plan marketing, elle a engagé l'élaboration des termes de référence de l'étude de marché sur le financement du secteur marchand ; cette étude devrait permettre de disposer d'informations fiables pour concevoir un plan marketing et commercial, conformément aux recommandations du Plan stratégique.

II.5.5. GESTION DU PATRIMOINE ET DU CADRE DE TRAVAIL

L'amélioration du cadre de travail a été marquée par le renforcement et la consolidation des installations techniques et du mobilier du siège en vue de garantir un environnement de travail de qualité. Par ailleurs, l'extension des locaux du siège de la Banque, démarrée il y a un peu plus d'un an, s'est poursuivie ; l'avancement des travaux de construction de 150 nouveaux bureaux laisse espérer un achèvement de la construction des nouveaux locaux d'ici le milieu de l'année 2010.

II.5.6. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Au cours de l'exercice 2009, la BOAD a poursuivi les actions entreprises dans le cadre de la modernisation de sa politique de gestion des ressources humaines, notamment l'alignement des effectifs au nouvel organigramme, la promotion d'agents, le démarrage de l'opérationnalisation du dispositif de fixation d'objectifs et d'évaluation des performances, la mise en œuvre d'un plan d'activités sociales ainsi que le lancement d'une série d'études sur la rémunération et la volumétrie du travail. De même, elle a procédé à une relecture des textes applicables au personnel en vue de leur modernisation.

Afin de soutenir tous les autres processus Ressources Humaines, des actions de formation individuelles et collectives ciblées ont été mises en œuvre en vue du renforcement des compétences du personnel. L'approche systémique adoptée par la Banque permettra de lui donner en temps opportun des moyens adéquats pour disposer des emplois et compétences utiles à son fonctionnement.

Au 31 décembre 2009, la Banque totalise un effectif global (effectif opérationnel, en détachement et en disponibilité) de 241 personnes dont 240 agents et 1 Assistant Technique.

Tableau 6 : Effectif de la BOAD de 2007 à 2009

Catégorie	Effectif au 31.12.2007	Effectif au 31.12.2008	Effectif au 31.12.2009
Personnel Professionnel	111	104	107
Personnel d'Appui	137	134	133
Assistant technique	1	1	1
TOTAL	249	239	241

Source : BOAD

En fin d'année 2009, une charte des valeurs morales de la BOAD a fait l'objet d'un règlement. Le professionnalisme, la discipline, la loyauté, l'esprit d'équipe et l'intégrité sont confirmés comme les valeurs de l'institution.

II.5.7. GESTION FINANCIERE

A. SITUATION PATRIMONIALE

Le total du bilan de la Banque est passé de 1 195 milliards FCFA au 31 décembre 2008 à 1 261 milliards FCFA au 31 décembre 2009. La situation financière de la Banque

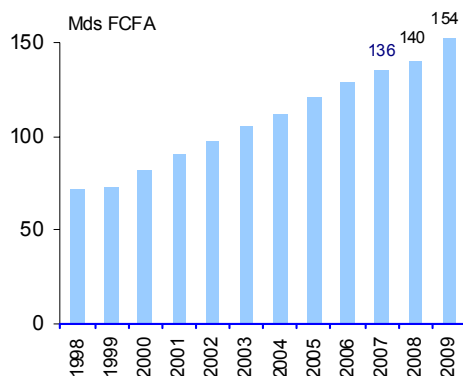
demeure saine et reste marquée par :

- une structure financière équilibrée : les fonds propres (environ 154 milliards FCFA) représentent 23 % du total bilan hors capital non libéré ;
- un endettement conforme aux normes réglementaires, mais dont l'évolution nécessite un relèvement du capital de la Banque : à la clôture de l'exercice 2009, l'encours des emprunts devrait représenter environ 78 % du capital sujet à appel, à rapprocher d'une limite de 100 %, et 266 % des fonds propres, pour un ratio maximum convenu de 300 %.

Bien que les normes maximales réglementaires ne soient pas encore atteintes, il est généralement admis, s'agissant d'institutions internationales de financement du développement telles que la BOAD, qu'un processus d'augmentation de capital devrait être enclenché dès que le ratio « encours des emprunts / capital sujet à appel » atteint le niveau de 70 %.

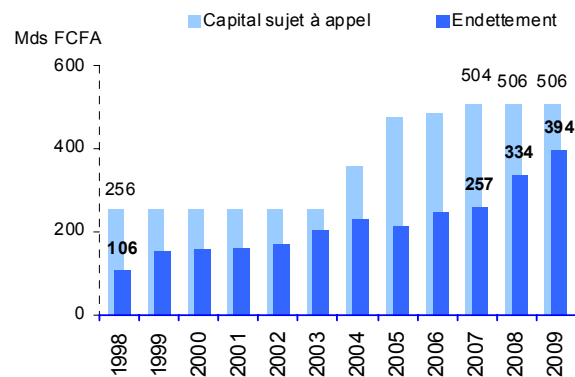
Un dossier de proposition d'augmentation de capital est programmé pour un examen par les organes délibérants de la BOAD au cours du premier semestre de l'année 2010.

Graphique 5 : Evolution des fonds propres de 1998 à 2009



Mds : milliards
Source : BOAD

Graphique 6 : Evolution du capital sujet à appel et de l'endettement de 1998 à 2009



Mds : milliards
Source : BOAD

B. EXPLOITATION DE LA BANQUE

L'exploitation de la Banque présente les caractéristiques ci-après (cf. Annexe 14) :

- une prépondérance des produits des prêts (plus de 80 % des produits d'exploitation) qui constituent l'activité principale de la Banque ;
- un coût globalement maîtrisé des ressources d'emprunt (4,5 %), avec toutefois un effet induit par les ressources du Programme spécial agricole, dont les frais financiers sont pris en charge par les Etats ;
- la poursuite d'une politique prudente de provisions, liée à la situation de certains projets privés.

Le taux de dégradation net du portefeuille était de 6,12% au 31 décembre 2009, contre 6,63% au 31 décembre 2008. L'amélioration observée résulte de la combinaison de diverses mesures engagées par la Direction de la Banque, notamment la mise en place d'un comité de suivi rapproché des prêts en difficultés, un meilleur suivi sur le terrain en vue d'accélérer l'assainissement du portefeuille, de même que le recours à différents moyens légaux de recouvrement de créances. La Banque s'attellera à poursuivre ses actions relatives au suivi et à l'amélioration de la qualité de son portefeuille.

Compte tenu de ces évolutions, l'exploitation de la Banque continue d'enregistrer des résultats bénéficiaires et en hausse pour l'exercice 2009. Le bénéfice net visualisé à fin 2009 s'élève à 3,7 milliards FCFA contre 2,16 milliards FCFA à fin 2008 et 1,25 milliard FCFA à fin 2007. Ces résultats viennent intégralement en renforcement des fonds propres de l'institution. La Banque continuera de veiller à la maîtrise de ses charges, afin de maintenir l'offre de taux attractifs, conformes aux exigences du financement du développement.

II.5.8. CONTROLES

Dans le cadre du renforcement de la bonne gouvernance d'entreprise, le Comité d'Audit, créé au sein du Conseil d'Administration de la Banque, a continué ses activités en 2009.

Le regroupement de l'ensemble des fonctions de contrôle (audit interne et évaluation des opérations, contrôle de gestion, contrôle financier) au sein d'une même structure a permis de créer une synergie d'action entre ces différentes fonctions et de consolider le système de contrôle interne de la Banque. Au cours de la période, les missions d'audit interne ont couvert tous les domaines d'activités de la Banque et ont contribué, à travers des recommandations spécifiques, au renforcement du contrôle interne. La fonction contrôle de gestion est entrée dans sa phase opérationnelle et a poursuivi ses activités avec la mise en place d'un tableau de bord et le démarrage de la mise en place de la comptabilité analytique de gestion.

En outre, la Banque a fait régulièrement l'objet de contrôle par la BCEAO et un Commissaire aux Comptes de renommée internationale, dont les recommandations sont suivies par les organes internes de contrôle et par le Comité d'Audit.

La Banque a également procédé à une diffusion continue des informations pertinentes la concernant, notamment les résultats financiers, les engagements pris, les résultats des évaluations rétrospectives des opérations financées et les nouvelles opérations.

THEME DE REFLEXION DE L'ANNEE :

CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET SECURITE ALIMENTAIRE
DANS LES PAYS DE L'UEMOA¹.

¹ Extrait d'une étude de la BOAD sur les changements climatiques et la sécurité alimentaire dans la zone UEMOA (2009). Voir www.boad.org pour une version complète du rapport.

Les changements climatiques constituent une menace de taille pour le développement économique, notamment en matière de croissance dans le secteur agricole et pour l'atteinte de la sécurité alimentaire dans l'espace UEMOA. C'est l'ensemble des écosystèmes terrestres, côtiers, marins et des systèmes humains, qui sera affecté par les effets négatifs de la variabilité accrue des phénomènes climatiques.

Selon le Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Évaluation du Climat (GIEC), l'essentiel de l'accroissement observé de la température moyenne mondiale, depuis le milieu du 20^{ème} siècle, est très probablement dû à l'augmentation observée, dans l'atmosphère, des concentrations de gaz à effet de serre anthropiques. Une part importante de ces changements serait liée à l'activité humaine et pourrait de ce fait être maîtrisée par un changement de mode de vie et de consommation.

Dans l'espace UEMOA, on assiste, depuis plusieurs années, à des manifestations de ces changements climatiques, que l'on a d'abord qualifiées d'anomalies climatiques, avant de se rendre compte que ce sont bien des évolutions, parfois irréversibles, du climat. Les manifestations de ces changements climatiques sont observées de plus en plus fréquemment dans la zone UEMOA, avec l'avènement de phénomènes météorologiques extrêmes, qui ont des effets néfastes sur la santé, l'éducation et l'agriculture, menaçant ainsi gravement la sécurité alimentaire dans la sous région.

Il est de plus en plus admis désormais, qu'en raison des effets négatifs liés à l'instabilité du climat, l'Afrique subit une perte annuelle de l'ordre de 1% à 2% de son PIB. Or, l'Afrique de l'Ouest compterait parmi les régions du monde ayant enregistré les évolutions les plus défavorables en matière de précipitations, au cours de la période 1900-2000.

Le Sommet de Copenhague de décembre 2009, même s'il n'a pas répondu aux attentes qui étaient placées en lui, aura eu le mérite d'accroître la sensibilisation de l'opinion publique internationale sur le changement climatique et les risques qui en découlent. Il aurait également permis de placer la protection de la planète au rang des priorités politiques des dirigeants des Etats.

La BOAD voudrait partager dans les présentes lignes les résultats d'une étude qu'elle a menée, avec l'appui du CILSS (Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse au sahel), sur les changements climatiques et leurs impacts sur l'agriculture et la sécurité alimentaire dans les pays de l'UEMOA.

Après un bref développement relatif aux manifestations des changements climatiques dans les pays de la zone, les effets et impacts de ces changements sur la sécurité alimentaire sont analysés, puis des mesures d'adaptation envisageables sont évoquées.

I. LES MANIFESTATIONS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LA ZONE UEMOA

Les changements climatiques sont observés dans la zone UEMOA sous diverses formes dont les principales sont : une hausse sans équivoque de la température de l'air, une élévation inquiétante du niveau de la mer, une variabilité accrue des précipitations et une recrudescence des phénomènes hydro climatiques extrêmes. Le pire est que bien d'incertitudes planent sur les évolutions futures de l'environnement, les précédentes connaissances étant devenues obsolètes.

I.1. UNE HAUSSE SANS EQUIVOQUE DE LA TEMPERATURE DE L'AIR

Le réchauffement global est une réalité au regard de l'évolution actuelle des températures observées depuis le 19^{ième} siècle. Les observations montrent une tendance généralisée à la hausse à travers le monde. Ainsi, la température moyenne de la surface a augmenté de $0,6 \text{ °C} \pm 0,2 \text{ °C}$ depuis 1861. Les observations indiquent que le 20^{ième} siècle a probablement connu le réchauffement le plus important de tous les siècles depuis 1000 ans. Les décennies 1990 et 2000 ont été les plus chaudes du 20^{ième} siècle. La tendance linéaire du réchauffement sur les 50 dernières années, de 1956 à 2005, qui est de l'ordre de $0,13 \text{ °C}$ par décennie est presque deux fois celui des 100 ans de 1906 à 2005.

Dans la zone UEMOA, les températures ont évolué un peu plus rapidement que la tendance mondiale avec des augmentations allant de $0,2 \text{ °C}$ à $0,8 \text{ °C}$ depuis la fin des années 70 dans les zones sahélo-saharienne, sahélienne et soudanienne (CEDEAO-CSAO/OCDE- CILSS, 2008). Cette hausse est toutefois plus importante sur les températures minimales (jusqu'à $+1 \text{ °C}$) que sur les maximales (jusqu'à $+0,5 \text{ °C}$). En ce qui concerne les pays côtiers comme le Togo et le Bénin, il a été observé, au cours des 20 dernières années (1986-2006) des hausses de températures moyennes comprises entre $0,5$ et $1,1 \text{ °C}$, comparativement à la période 1961-1985.

Selon les projections, le réchauffement climatique en Afrique continuera d'être plus important qu'au niveau mondial au cours du 21^{ième} siècle. La hausse des températures moyennes entre 1980/99 et 2080/99 s'échelonne entre 3 °C et 4 °C sur l'ensemble du continent, soit 1,5 fois plus qu'au niveau mondial. Elle sera de l'ordre de $+3 \text{ °C}$ au sein des espaces côtiers (Sénégal, Guinée Bissau) et équatoriaux côtiers (Côte d'Ivoire, Bénin, Togo), et de l'ordre de $+4 \text{ °C}$ dans le Sahel Continental (Mali, Burkina Faso, Niger).

I.2. UNE ELEVATION INQUIETANTE DU NIVEAU DE LA MER

Selon les données sur les marées, on a noté pendant le 20^{ième} siècle une augmentation du niveau moyen des mers de 10 à 20 cm. A l'échelle de la planète, l'élévation totale au 20^{ième} siècle est estimée à 0,17 m. Cette élévation est le fait de la dilatation thermique de l'eau de mer et de la fonte des glaces, corrélativement à la hausse observée des températures. Le niveau moyen des mers s'est élevé à un rythme moyen de 1,8 mm par an de 1961 à 2003. Ce phénomène s'est accéléré depuis 1993 avec environ 3,1 mm par an.

Au niveau des pays côtiers de l'UEMOA, une élévation moyenne du niveau de la mer de 2 mm par an a été observée au cours du 20^{ième} siècle, notamment sur les côtes

sénégalaises, en accélération par rapport à la dernière décennie. Ceci a pour corollaire une avancée de la mer sur plusieurs mètres et une forte érosion côtière : la côte a reculé de 1 à 2 mètres par an à certains endroits de la Côte d'Ivoire et au Bénin. Des avancées de la mer pouvant aller jusqu'à 10-15 m par an ont été également observées à certains points et l'écart moyen entre les traits de côte de 1954 et 1995 atteint environ 50 mètres sur toute la côte béninoise (Communications nationales, Bénin, 2001). Le recul maximal observé entre des traits de côtes de 1981 et 1996 est de 150 mètres environ.

Au Sénégal, les projections futures prédisent d'ici l'an 2100, une élévation moyenne entre 20 et 86 cm soit un taux annuel d'élévation de 2 à 8,6 mm/an (Communications nationales, Sénégal, 1997). Au Bénin, les données des différentes études prévoient un recul du trait des côtes de 50 m pour les années 2025, puis 100 m à l'horizon 2050, si aucune mesure de protection du littoral n'est envisagée.

I.3. UNE VARIABILITE ACCRUE DES PRECIPITATIONS ET UNE EVOLUTION FUTURE INCERTAINE

Le climat actuel de l'Afrique est pratiquement le même que celui qui prévalait il y a 2 000 ans. L'Afrique a toutefois traversé des périodes pluviométriques extrêmement contrastées par le passé, avec des successions de phases sèches et humides.

Les pays de la Zone UEMOA se trouvent au sein de climats de régime tropical allant du climat semi aride, typique du climat sahélien, au Nord de l'Union, aux climats subhumides à humides des pays côtiers. Les cumuls pluviométriques moyens annuels s'échelonnent, dans les zones agricoles, sur un vaste gradient (300 mm par an dans les climats semi arides à 2500 mm par an en climat humide). La zone semi-aride et subhumide de la sous région connaît un régime pluviométrique uni-modal, dont la plus grande partie des précipitations est enregistrée entre juillet et septembre. Plus au sud, l'alternance de deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches marque les climats humides de la Côte d'Ivoire, du Togo et du Bénin.

Au cours de ces dernières années, la zone UEMOA a connu une forte diminution des précipitations. Une rupture nette des séries pluviométriques est observée autour des années 1968-1972. La réduction importante des précipitations apparaît clairement sur l'évolution des indices pluviométriques dans les zones sahéliennes et soudaniennes de l'Union avec des épisodes de forts déficits en 1972-73, 1982-84. Les précipitations annuelles ont subi en moyenne, dans les pays sahéliens de l'Union, un taux de déclin de 20 à 40 % entre 1931-1960 et 1968-1990, contre 15 % dans les régions des forêts tropicales humides.

A partir des années 1990 et 2000, des conditions pluviométriques bien meilleures se sont installées. Ces conditions favorables sont associées à des pluies parfois intenses et de plus en plus fréquentes, occasionnant des inondations et de nombreux dégâts dans certains pays de l'espace UEMOA. Les sécheresses des années 70 et 80 et les fortes pluies récurrentes des années 2000, qui ont frappé la zone et ses habitants au cours de ces dernières décennies, constituent des événements extrêmes qui seraient amplifiés sans doute par les changements climatiques.

Il subsiste toutefois beaucoup d'incertitudes sur l'évolution future des précipitations. La partie ouest de l'espace (Sénégal, Guinée Bissau, Mali) connaîtra une diminution des précipitations (5 à 20 %) au cours de ce siècle. En revanche, il est prévu une hausse des

précipitations dans le Sahel continental (Burkina Faso, Niger) de l'ordre de 5 à 15 % et des variations peu significatives des précipitations dans les pays du Golfe de Guinée de l'Union. Les pays situés sur la côte ouest (Sénégal et Guinée Bissau) ainsi que le Sud Ouest du Mali connaîtront des conditions plus sèches. En revanche des conditions peu sèches sont prédites dans le Sahel continental et les pays côtiers du Golfe.

I.4. UNE RECRUESCENCE DES PHENOMENES HYDRO CLIMATIQUES EXTREMES

Plus de 80 à 90 % des catastrophes naturelles sont liées à des événements hydro climatiques tels que les sécheresses, les fortes pluies, les inondations. Selon le GIEC, il est vraisemblablement établi que les événements de fortes précipitations, les inondations dévastatrices et les vagues de chaleur continueront à devenir plus fréquents.

La zone UEMOA n'a pas été épargnée par ces événements. Une hausse importante du nombre d'inondations consécutives à de fortes pluies a été observée, surtout au cours des dernières années. Ce nombre d'événements est passé en moyenne de moins de 2 par an avant 1990 à plus de 8 voire 12 en moyenne par an depuis les années 2000. Selon le PAM, ces inondations sont considérées comme les pires des dernières décennies. Plus de 1 200 000 personnes ont été touchées dans la zone UEMOA.

II. LES EFFETS ET IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE

Dans les pays de la zone UEMOA, l'agriculture est fortement tributaire des conditions pluviométriques, la production agricole étant réalisée à près de 96% en culture pluviale.

Ainsi, les effets de la variabilité et du changement climatique (sécheresse/inondations) impactent plutôt négativement la productivité et la production agricole, la disponibilité alimentaire au niveau des ménages agricoles et des marchés, ainsi que les prix des produits agricoles.

Cette dépendance de l'agriculture vis-à-vis des aléas climatiques reste l'un des principaux facteurs de vulnérabilité des ménages ruraux et un frein considérable aux logiques d'intensification, les agriculteurs privilégiant, en effet, des stratégies de minimisation des risques.

II.1. ANALYSE DES EFFETS ACTUELS ET FUTURS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LE SECTEUR AGRICOLE ET LES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES

Effets actuels et futurs sur les ressources en eau

La sous région est parcourue dans son ensemble par de nombreux cours d'eau et rivières partagés entre les Etats. Ces cours d'eau et bassins hydrographiques jouent un rôle important dans le développement socio-économique des pays riverains (agriculture, pêche, irrigation, hydro-électricité, navigation). L'espace de l'Union dispose également d'importants gisements d'eaux souterraines constitués de nappes phréatiques superficielles et de nappes souterraines fossiles dont l'exploitation judicieuse peut contribuer au développement de l'agriculture. Les variations des précipitations affectent les variations de l'écoulement des débits fluviaux de l'Union.

Depuis les années 70, la baisse moyenne des débits des fleuves a été estimée entre 30 et 60 % environ. A titre d'exemple, le flux du courant du Fleuve Niger a chuté de près de 30 % entre 1971 et 1989 ; ceux des fleuves Sénégal et Gambie ont chuté de près de 60%. Les années 70 et 80 sont également marquées par une forte baisse de la recharge des nappes phréatiques. La diminution des débits fluviaux a négativement impacté l'agriculture, la pêche et par conséquent la sécurité alimentaire des populations.

Le retour à une pluviométrie meilleure, depuis les années 90, a toutefois contribué à rehausser les débits de ces cours d'eau. Les changements climatiques, marqués par des phénomènes extrêmes tels que les sécheresses, les inondations, l'intensification des flux d'évapotranspiration, les changements dans la quantité des eaux de ruissellement, l'accentuation des phénomènes d'intrusion d'eau salée, affecteront sérieusement la disponibilité en eau dans les cours d'eau de la région. En outre, les ressources en eau dans la région seront affectées par la demande croissante en eau pour divers usages dont l'irrigation.

Effets actuels et futurs sur l'agriculture

Il ressort, de la plupart des rapports des pays et diverses études sur les effets liés aux changements climatiques que ceux-ci entraîneront un décalage des saisons, lequel est devenu un phénomène très fréquent dans tous les pays de l'UEMOA.

Le décalage des saisons entraîne des reprises de semis occasionnant de mauvaises campagnes agricoles avec leurs conséquences en terme de baisse de revenus et du pouvoir d'achat, d'exode rural, de famine (prolongation de la période de soudure, migrations saisonnières des exploitants agricoles et modifications des habitudes culturelles). Globalement, au cours des dernières années, les débuts et fins des saisons pluvieuses sont devenus de moins en moins prévisibles pour les paysans. Ce qui rend aléatoire la planification agricole.

Il en est de même pour la durée de la période de croissance des cultures (LGP) qui caractérise la période favorable au développement et à la productivité des cultures. Une tendance à un raccourcissement de LGP des cultures a été également observée depuis la fin des années 60, corrélativement avec l'aridification des pays du Nord de l'Union. Les études prévoient des baisses de LGP supérieures à 30% dans les zones semi arides, déjà précaires, d'ici 2020. Certaines zones dont la LGP était satisfaisante pour permettre aux cultures de boucler leur cycle verraient la tendance s'inverser d'ici 2050. En conséquence, on pourrait s'attendre, au cours des 100 prochaines années, à une extension des zones arides et semi-arides, une réduction des surfaces propres à l'agriculture et du potentiel de production agricole, rendant ainsi difficile l'accès à la nourriture.

Effets actuels et futurs sur l'élevage

De manière générale, le changement climatique aura un potentiel de nuisance sur le secteur de l'élevage, au regard des conditions climatiques qui se profilent à l'horizon. L'effet de l'accroissement des températures, de la diminution de la pluviométrie, les perturbations attendues sur les cycles des saisons et le raccourcissement de la durée de végétation va se traduire par une réduction drastique des pâturages, un déficit du bilan pastoral et fourrager, une détérioration des conditions d'abreuvement.

L'amplitude des mouvements de transhumance du bétail devrait augmenter. Tous ces facteurs concourent à exacerber les conflits entre exploitants agricoles et éleveurs. Ce nouvel environnement climatique serait favorable à la recrudescence de maladies animales climato-sensibles.

Effets actuels et futurs sur les écosystèmes côtiers et la pêche

Les augmentations du niveau de la mer conduiront à amplifier les inondations des zones côtières basses, l'intrusion d'eau salée et l'érosion côtière. La montée des niveaux des océans a pour effets directs la submersion et l'érosion côtière, ainsi que ses corollaires à savoir l'augmentation des surfaces inondables et de la salinité dans les estuaires et les nappes phréatiques côtières. C'est ainsi qu'au Sénégal, la plupart des côtes sablonneuses sont érodées à un rythme entraînant un taux de recul de la ligne de rivage de 1,25 à 1,30 m par an. Au Togo, les données relatives à l'érosion côtière dans les conditions actuelles indiquent en moyenne 5 m/an. Le recul du trait de côte, dans la perspective des changements climatiques, augmentera progressivement à 10 m/an.

Selon une étude sur les effets de l'élévation du niveau de la mer, cinq des pays dans le monde classés parmi les plus vulnérables sont situés dans l'Union. Il s'agit de la Côte d'Ivoire, de la Guinée Bissau, du Togo, du Bénin et du Sénégal. La montée du niveau de la mer, envisagée dans le cadre du réchauffement global de la planète menacerait leurs espaces côtiers, en particulier les zones deltaïques et les estuaires. L'intrusion saline dans les eaux douces modifiera de façon permanente les caractéristiques hyalines de ces eaux, ce qui pourrait faire disparaître la faune ichthyologique (poissons) dulçaquicole.

Au Sénégal, compte tenu des impacts liés aux changements climatiques, il est prévu environ 6 000 km² de zones basses, essentiellement les zones estuariennes, qui seraient inondées. La distribution et les quantités de poissons et fruits de mer pourraient changer, perturbant les activités de pêches nationales. Pour le cas des côtes sénégalaises réputées poissonneuses, les impacts du changement climatique, conjugués à une surexploitation des ressources halieutiques, menaceront sérieusement les pêcheries.

En Côte d'Ivoire, le recul du littoral serait de 4,5 à 7,4 m /an en raison de l'érosion côtière. Les plantations côtières de palmier à huile, de cocotiers, d'ananas, de bananiers, d'hévéas, en Côte d'Ivoire, sont également menacées par la montée du niveau de la mer et des tempêtes côtières. La bande côtière ivoirienne verra une partie non négligeable de ses plantations détruites. Ainsi, 580.000 ha de plantations de palmiers à huile et 37.000 ha de cocotiers seraient détruits.

Effets actuels et futurs sur les ressources forestières et la biodiversité

Les formations forestières naturelles de l'Union ont subi de profondes modifications, dues essentiellement à l'aridité du climat, aux sécheresses successives et aux activités anthropiques (défrichements agricoles, exploitation du bois de chauffe, surpâturage et émondage, feux de brousse, etc.). Les changements de température et de la pluviométrie ont déjà causé la disparition de certaines espèces végétales et la migration de certaines espèces vers des régions plus humides.

Au Niger, les enquêtes réalisées sur les espèces forestières disparues ou menacées de disparition révèlent l'effet de la baisse de la pluviométrie dans la disparition de beaucoup d'espèces forestières. Les inondations, les pluies diluviennes et les crues occasionnent des pertes d'espèces végétales ligneuses et herbacées. L'occurrence de vents violents accompagnant les pluies orageuses cause également des dégâts sur les forêts, la végétation et les sols.

Au Togo, les perturbations climatiques vont sérieusement porter atteinte à la biodiversité des forêts naturelles et la productivité des plantations forestières sera affectée dans les Régions Maritime et des Plateaux, du fait des perturbations climatiques. La pression qui s'exercera sur les forêts, suite à la croissance démographique, entraînera leur surexploitation et la déforestation qui s'en suivra agira à son tour sur le climat qui deviendra de plus en plus sec.

En revanche, cette tendance potentielle peut être affectée, voire inversée, par des températures excessives, des épisodes de sécheresse. En effet, la baisse des ressources hydriques, combinées à l'élévation de la température et à la déforestation, constituerait des menaces sérieuses sur les peuplements forestiers et la biodiversité forestière, notamment en zone sèche.

Les pertes par respiration résultant de l'augmentation de température transformeraient les écosystèmes forestiers en source nette d'émissions de CO₂. Ce qui pourrait se traduire par un dépérissement voire même une disparition des espèces les plus sensibles dans un grand nombre d'écosystèmes forestiers, des risques accrus d'incendies, d'infestations par les insectes ou des maladies. La destruction de la biomasse forestière aura comme conséquence un accroissement significatif des émissions nettes de CO₂ dans l'atmosphère et une contribution au réchauffement climatique.

Ainsi, au cours des prochaines années, les sécheresses, qui seraient amplifiées par les changements climatiques, auraient des effets négatifs importants sur les forêts tropicales et sur les structures sociales et économiques qui en dépendent. Les projections jusqu'en 2025 indiquent globalement dans les pays de l'Union des baisses de superficies forestières, en dépit des efforts de reboisement.

Effets actuels et futurs sur les systèmes de transport

Du fait de la recrudescence des fortes pluies et des inondations au cours de ces dernières décennies et de l'élévation du niveau de la mer, les infrastructures de transport ont été fortement affectées. De nombreux cas de destruction de routes, de ponts, de lignes de chemin de fer, de pistes, etc., ont été relevés. Selon le GIEC, ces phénomènes s'intensifieront et deviendront de plus en plus fréquents. Les infrastructures risquent alors de subir des dommages très importants au cours des décennies à venir.

II.2. IMPACTS ACTUELS ET FUTURS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LE SECTEUR AGRICOLE ET LA SECURITE ALIMENTAIRE

Impacts sur la production agricole

On observe ainsi, dans la plupart des pays de la zone de l'Union, de fortes variations dans les rendements et les productions des cultures, liées aux changements climatiques. Quand à la production céréalière totale de la région, elle est passée de 4,4 millions de tonnes au cours des années 1961-65 à 11 millions de tonnes en 1999-2000. On note cependant de fortes variations interannuelles, allant du simple au double entre la meilleure campagne et la pire au cours de cette période.

Par contre, les événements extrêmes (inondations et sécheresses) liés au changement climatique ont eu des impacts négatifs sur la production agricole, comme le montre le cas des inondations au Sénégal en 2009. Les fortes inondations qui ont survécu en 2009 ont occasionné des dommages et des pertes importantes dans l'agriculture dans les différentes régions du Sénégal. La remontée des eaux au niveau des différents fleuves a provoqué des pertes et dommages des récoltes (maïs, riz, bananeraies, etc.).

Quelques analyses prospectives à long terme d'ici à 2050 montrent que, sans mesures d'adaptation appropriées, du fait des changements climatiques, une baisse des productions de céréales dans la zone l'UEMOA est attendue : 5 à 20% dans les pays côtiers et de 20 à 50 dans les pays sahéliens.

Ces effets seront probablement aggravés en raison de la dégradation de la qualité des sols consécutive à la déforestation, au déboisement, à l'érosion. A cela s'ajoute, la

salinisation des terres agricoles côtières, des eaux souterraines et de surface du fait de l'élévation du niveau marin et de la pollution de l'eau. Les pertes de productivité résultant du changement climatique pourraient à long terme affecter toutes les facettes de la sécurité alimentaire (accessibilité, disponibilité, offre, prix/marché, santé et nutrition humaines). Toutefois, de nombreuses initiatives sont en cours, en matière de gouvernance du climat, de politiques d'adaptation et d'atténuation, pour promouvoir le développement agricole et la sécurité alimentaire.

Impacts sur l'élevage et la pêche

Au niveau de l'élevage : Les effets des changements climatiques sur le bétail se distinguent comme suit :

i) en année de sécheresse :

- forte baisse de la productivité en lait et viande due à la rareté des pâturages de qualité et aux difficultés d'abreuvement. La plupart des éleveurs prennent des dispositions en procédant au stockage d'aliments fourragers pour le bétail (fanés de niébé et d'arachide, résidus de mil/sorgho, paille de brousse, etc.) ou industriels (farine basse de riz, tourteau de coton, etc.) ;
- baisse drastique de la production fourragère (aérienne et herbacée), mortalité importante du bétail due aux difficultés d'abreuvement et à la non disponibilité des pâturages, de même que du fait de devoir « marcher de plus en plus loin pour ne rien trouver ».

ii) en année de forte pluviométrie/inondations :

- la très grande sensibilité des animaux à certaines maladies (parasitaires et infectieuses), les pertes importantes d'animaux, suite aux inondations. Au Sénégal par exemple, les fortes pluies hors saison enregistrées en janvier 2002 étaient accompagnées d'une baisse importante et brusque de température avec des minima de 14°C en moyenne sur les zones concernées, causant des mortalités au niveau du bétail, avec plus de 100.000 bovins et ovins décimés.

Au niveau de la pêche, les sécheresses ont surtout pour conséquences une forte réduction du potentiel de reproduction (baisse des stocks) et une baisse des captures.

Impacts sur la nutrition/santé

Dans les pays de l'espace UEMOA, la malnutrition est déjà préoccupante et est aggravée d'années en années par les événements climatiques extrêmes (sécheresses, inondations). Ainsi en 2008, par exemple, au **Niger, Mali, Burkina**, le seuil d'urgence de malnutrition a été dépassé, avec plus de 10 % d'enfants de moins de cinq ans atteints de malnutrition aiguë ; au **Bénin**, avec près de 150 000 déplacés et une recrudescence, chez les enfants, du paludisme et des infections respiratoires.

On note aussi la faible accessibilité aux services de nutrition/santé, liée à la destruction d'infrastructures (ponts, routes, chemins de fer, etc.).

Impacts sur les systèmes de transport

Les dégâts sur les systèmes de transport provoqués par les inondations vont engendrer des coûts très importants de reconstruction et d'entretien. La destruction des voies de communication pourrait affecter la disponibilité et l'approvisionnement en produits

alimentaires, notamment dans les zones et les pays enclavés de l'Union.

Une adaptation des techniques dans le génie civil et dans les bâtiments et travaux publics s'avère nécessaire en vue de prendre en compte la dimension "changement climatique" dans le choix des techniques et des matériaux.

Impacts sur l'Offre, la demande et les prix des produits agricoles

En zone UEMOA, les niveaux de production et de disponibilités alimentaires varient en fonction du profil pluviométrique de l'année.

Ainsi, en année de faible pluviométrie, on assiste à une baisse de l'offre et un accroissement de la demande et des prix. En effet, en plus des consommateurs traditionnels, une large majorité de producteurs font recours eux-mêmes assez rapidement au marché pour combler leur déficit. La période de soudure est aussi plus longue qu'en année normale, à cause de ce déficit de production.

En année de bonne pluviométrie, un accroissement de l'offre par rapport à la demande et une baisse des prix sont observés. La période de soudure est plus courte voir inexistante à cause des disponibilités importantes au niveau des stocks familiaux et au niveau des marchés. En plus de ces facteurs, d'autres comme la crise alimentaire ont influencé les niveaux de prix et le niveau des stocks antérieurs (local et international).

III. LES MESURES D'ADAPTATION FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Comme dans la plupart des régions du monde, la région UEMOA doit réagir vite pour faire face aux effets des changements climatiques. Pour cela, elle doit élaborer et mettre en œuvre des mesures d'adaptation. Des cadres théoriques de l'adaptation du secteur agricole aux changements climatiques existent selon les différents organismes internationaux qui sont chargés des questions agricoles et d'environnement. Il faudrait s'inspirer de ces cadres théoriques internationaux et surtout des informations contenues dans les Programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA) pour mettre en place un cadre propre à la zone UEMOA.

Selon la Convention cadre des Nations-unies sur les changements climatiques (CCNUCC), l'adaptation aux changements climatiques est un ajustement des pratiques, procédures ou structures aux changements climatiques actuels et projetés. Elle peut se faire en réaction ou par anticipation des changements. L'adaptation est nécessaire à toutes les échelles, en complément des mesures d'atténuation des changements climatiques. Il s'agit d'un processus de socialisation, d'apprentissage social et politique, qui s'exprime à travers des mécanismes locaux de prise de décisions.

La réponse au changement climatique doit comprendre des mesures et stratégies tant d'adaptation que d'atténuation, et tenir compte des dommages dus au changement climatiques, des avantages partagés, de la durabilité, de l'équité et des attitudes face aux risques.

L'adaptation au changement climatique dans le secteur agricole devrait permettre une bonne gouvernance régionale, nationale et locale de la sécurité alimentaire, qui répond au degré de vulnérabilité du milieu et de la société. Les mesures d'adaptation préconisées pour le secteur agricole constituent une enveloppe de solutions possibles pour permettre aux décideurs de faire face aux événements climatiques extrêmes.

Au vu des menaces, de la vulnérabilité et des impacts actuels et futurs sur les systèmes agricoles et en liaison avec la sécurité alimentaire, quelques idées fortes sont évoquées ci-dessous et proposées sous la forme de six (6) grands pôles de mesures d'adaptation et/ou d'atténuation susceptibles d'aider à faire face aux changements climatiques et à leurs effets qui se profilent à l'horizon.

- **La prévision, la prévention, la gestion et la préparation aux catastrophes naturelles**

L'accroissement des catastrophes naturelles, avec des phénomènes plus fréquents et plus violents est devenu une réalité avec le réchauffement de la planète. La gestion des risques de catastrophes doit jouer un rôle de plus en plus central pour affronter les effets du changement climatique sur la sécurité alimentaire.

De ce fait, les expériences sur les épisodes de catastrophes naturelles doivent être recensées, analysées et systématiquement utilisées pour améliorer la planification des interventions en cas de catastrophe. Il faudra développer des relations de coopération plus étroites entre, d'une part, les experts du changement climatique spécialisés en prévision, surveillance des catastrophes naturelles, les services nationaux et

internationaux travaillant dans le cadre de la gestion des risques de catastrophes et la sécurité alimentaire et, d'autre part, les populations. Les initiatives en matière de réduction des risques de catastrophes doivent être encouragées ; la planification opérationnelle préalable doit, par ailleurs, être renforcée.

- **L'amélioration de la résilience des systèmes agro-sylvo-pastoraux et piscicoles**

Les systèmes agro-sylvo-pastoraux et piscicoles de la région font face à de multiples agressions liées notamment à la variabilité des précipitations et à l'augmentation des températures, ces facteurs contribuant à la modification des saisons agricoles.

Ainsi, l'amélioration de la résilience des systèmes agro-sylvo-pastoraux pour faire face à ce nouvel environnement climatique pourrait comprendre: (i) la mise au point de variétés adaptées (végétales, animales) au stress hydrique et/ou à la chaleur, la redéfinition de calendriers culturaux adaptés ainsi que la production de semences de qualité ; (ii) la mise au point de méthodes de gestion de l'eau à des fins agricoles, par la conservation des eaux et des sols et par la protection des cultures face aux phénomènes climatiques extrêmes, une irrigation de complément ; (iii) le développement de cultures irriguées, la diversification et l'intensification des cultures ; (iv) l'adoption de méthodes de gestion raisonnée de la fertilité des sols, etc.

- **Gouvernance régionale durable de la sécurité alimentaire**

Dans chaque pays, la préoccupation essentielle des acteurs a été la constitution de réserves dites stocks de sécurité alimentaire, en vue de réapprovisionner les marchés locaux en produits vivriers. Cette approche a abouti à la création, dans tous les pays, de structures nationales dédiées, comme l'Office National de la Sécurité Alimentaire (ONASA) au Bénin, l'Agence Nationale de Sécurité Alimentaire du Togo (ANSAT), l'Office des Produits Vivriers du Niger (OPVN), etc.

Ces stocks physiques jouent un rôle déterminant dans la régulation des marchés céréaliers et d'amortissement des crises alimentaires. Les structures disposent de fiables capacités de stockage mais ont généralement de faibles capacités opérationnelles pour faire face aux crises alimentaires d'envergure nationale et régionale. De plus, les changements des habitudes alimentaires des populations ne sont pas non plus de nature à faciliter leurs tâches.

La dimension régionale de la gouvernance de la sécurité alimentaire doit être explorée. La constitution de stocks régionaux de produits agricoles pourrait être envisagée pour un soutien plus efficace aux structures nationales en matière d'approvisionnement. En outre, la mise en place d'une bourse régionale de produits agricoles constituerait une alternative beaucoup plus fiable pour l'approvisionnement des marchés. Cette bourse pourrait s'appuyer sur les dispositifs nationaux et régionaux (CILSS, FAO, Few-Net, pays) déjà existants en matière de suivi de la sécurité alimentaire (suivi prix, marchés, disponibilité, bilans céréaliers).

- **L'assurance agricole ou assurance-récolte**

L'agriculture reste le secteur le plus fortement influencé par le climat et ses variations. Dans un tel contexte, les assurances agricoles, en tant qu'instrument de réduction de la vulnérabilité des systèmes agricoles, apparaissent de plus en plus comme un outil indispensable à développer parallèlement aux systèmes de crédits et de conseils

techniques agricoles, pour favoriser l'intensification agricole et compenser les pertes subies par les producteurs.

Dans la plupart des cas, il s'agit d'assurances « contre la sécheresse », mais on peut aussi imaginer dans d'autres milieux des assurances contre les risques d'inondation et/ou d'excès d'eau, contre les ravageurs des cultures, etc. Ce genre de système d'assurance a été une réussite en Inde et au Malawi. Au Sénégal, le gouvernement a lancé une initiative dans ce domaine en 2007, en créant une compagnie d'assurance spécialisée dans le domaine de l'agriculture, la CNAAS (Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal), qui bénéficie de fonds provenant de l'Etat, des compagnies d'assurance privées et des associations de producteurs.

Dans les pays de l'UEMOA, l'assurance agricole est souvent considérée comme un outil pour la réduction de la vulnérabilité des populations. En revanche, sa faisabilité a été largement discutée notamment à propos des acteurs et des souscripteurs de ce genre d'assurance. Dans ce sens, la BOAD a financé la réalisation d'une étude dont les premiers résultats seront fournis au second semestre de l'année 2010.

- **La Gestion durable des forêts : concilier l'agriculture et l'agroforesterie**

Aujourd'hui, l'adaptation et l'atténuation constituent des défis majeurs à relever. L'agriculture et l'agroforesterie ont un rôle positif à jouer dans l'adaptation au changement climatique et son atténuation. De ce fait, concilier la préservation de l'environnement et l'amélioration des moyens de subsistance, tout en faisant la promotion de la réduction des émissions provoquées par la déforestation et la dégradation des forêts en Afrique subsaharienne, peut être une voie à privilégier.

Le principal défi est de parvenir à concevoir des environnements agricoles qui permettent de résoudre l'antagonisme entre la préservation de cet environnement et l'obtention des moyens de subsistance. Il s'agit de parvenir à conserver les avantages issus des écosystèmes forestiers tels que le stockage de l'eau, la lutte contre l'érosion, la conservation de la biodiversité et la réhabilitation des sols, les produits de santé et d'alimentation, tout en assurant un développement durable.

Pour ce faire, il faudrait associer climat et moyens de subsistance, adaptation et atténuation. L'agroforesterie devrait constituer une composante essentielle de cette approche. L'intégration de l'agroforesterie à grande échelle dans les paysages agricoles créerait un puits de carbone efficace, tout en assurant une production alimentaire durable ; elle contribuerait également à l'adaptation aux changements climatiques.

La gestion durable des forêts constitue ainsi un moyen d'accroître les puits de carbone à travers de vastes programmes de reboisement et de conservation des écosystèmes forestiers. Elle est au cœur de la problématique de la séquestration et du marché du carbone.

- **Le marché carbone dans le cadre du Mécanisme de développement propre (MDP)**

Mis en place en 2004 dans le cadre du protocole de Kyoto, le marché y relatif ouvre a priori des opportunités pour les pays pauvres, de bénéficier des crédits générés par la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, depuis sa mise en place, la

part des projets MDP du continent reste négligeable. A titre d'exemple, la zone UEMOA n'abrite pas encore de projets MDP éligibles.

Une des contraintes majeures à l'éligibilité des projets MDP africains, notamment ceux de l'espace UEMOA, demeure la méconnaissance des procédures d'éligibilité, la faiblesse des capacités techniques et scientifiques des porteurs de projets ainsi que la petitesse de la taille des projets.

A ce titre, l'approche MDP programmatique qui consiste à regrouper plusieurs petits projets (dans un pays ou entre pays d'une même sous région par exemple) en un seul plus grand projet, pourrait être envisagé. En sus des nouvelles réformes institutionnelles que le MDP nécessite, l'approche régionale pourrait constituer un des moyens pouvant favoriser l'émergence de ce type de projets dans les pays de l'Union. Dans ce sens, une réflexion sur le cadre réglementaire, légal et institutionnel du marché du carbone a été initiée par la BOAD lors d'un atelier régional tenu à Lomé, du 24 au 26 novembre 2008. Les conclusions de cette rencontre ont révélé que le marché du carbone représente une réelle opportunité pour les pays de la zone UEMOA en vue d'articuler leurs programmes de développement durable. La BOAD prévoit de faire valider ses premiers projets MDP à partir de l'année 2010.

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 :** Présentation de la BOAD et son organigramme au 31.12.2009
- ANNEXE 2 :** Organes délibérants de la BOAD au 31.12.2009
- ANNEXE 3 :** Principaux actes des Organes délibérants de la BOAD au cours de l'exercice 2009
- ANNEXE 4 :** Liste des financements approuvés par la BOAD au cours de l'année 2009
- ANNEXE 5 :** Profil des projets financés au cours de l'année 2009
- ANNEXE 6 :** Liste des accords/contrats de prêts, garanties d'emprunts obligataires, prises de participation, arrangement et emprunts signés en 2009
- ANNEXE 7 :** Liste des projets régionaux financés par la Banque au 31.12.2009
- ANNEXE 8 :** Evolution des flux nets de ressources par pays au 31.12.2009
- ANNEXE 9 :** Répartition des Etudes engagées par la BOAD au 31.12.2009 par caractère et par nature
- ANNEXE 10 :** Répartition sectorielle et catégorielle des engagements nets cumulés de la BOAD par pays au 31.12.2009
- ANNEXE 11 :** Répartition sectorielle et catégorielle des décaissements nets cumulés de la BOAD par pays au 31.12.2009
- ANNEXE 12 :** Répartition des engagements nets cumulés de la BOAD par pays et par exercice au 31.12.2009
- ANNEXE 13 :** Répartition des engagements nets cumulés de la BOAD par domaine et par exercice au 31.12.2009
- ANNEXE 14 :** Situation financière de la banque au 31.12.2009
- ANNEXE 15 :** Personnel de la BOAD par collège, genre et process / activité au 31.12.2009
- ANNEXE 16 :** Principaux indicateurs macro-économiques des pays de l'UEMOA